



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI



FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE « ESPACES, CULTURES ET DEVELOPPEMENT »

FILIERE : SOCIOLOGIE – ANTHROPOLOGIE

OPTION : SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

MEMOIRE DU DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES (DEA)

SUJET

Fondements socioculturels de l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment en milieu Tori d'Akpro –Misséréte au Bénin

Présenté et soutenu par

Sègla Paul Marie Pierre
YASSEGOUNGBE

Sous la Direction du

Professeur Honorat AGUESSY, Professeur
Titulaire émérite de Sociologie-Anthropologie
de l'Université d'Abomey-Calavi

Et la Co-direction du

Professeur Albert TINGBE AZALOU
Socio-anthropologue du Développement
Ethnolinguiste, Maître de Conférences des
Universités du CAMES, Enseignant-Chercheur
à l'Université d'Abomey-Calavi

Année Académique 2012-2013



SOMMAIRE

DEDICACE	2
REMERCIEMENTS	3
SIGLES ET ACRONYMES	4
RESUME	6
ABSTRACT	7
INTRODUCTION	8
PREMIÈRE PARTIE : PRESENCE DES ENFANTS DANS LES METIERS DU BATIMENT : VERS UNE COMPREHENSION DU PHENOMENE	10
Chapitre 1 : DE LA PROBLEMATIQUE AU MODELE D'ANALYSE	11
Chapitre 2 : DU CADRE D'ETUDE A L'APPROCHE METHODOLOGIQUE	21
DEUXIEME PARTIE : UTILISATION DES ENFANTS DANS LES METIERS DU BATIMENT EN MILIEU TORI D'AKPRO-MISSERETÉ : BASES SOCIO-CULTURELLES DU PHENOMENE	39
Chapitre 3 : ATTACHEMENT DES TORIS AUX METIERS DU BATIMENT ET IMPLICATION DES ENFANTS : ESSAI D'ANALYSE DU PHENOMENE	40
Chapitre 4 : PERSISTANCE DE L'UTILISATION DES ENFANTS DANS LES METIERS DU BATIMENT : ACTEURS, LOGIQUES ET REPRESENTATION EN JEU	48
CONCLUSION	75
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	78
WEBOGRAPHIE	82
ANNEXES	83
LISTE DES CARTES, PHOTOS ET TABLEAUX	104

TABLE DES MATIERES.....105



DEDICACE

A

✚ Ma fille, Fifamè Marie Panine YASSEGOUNGBE,

✚ Mon épouse, Annie HOUNKPEVI YASSEGOUNGBE,

✚ A tous les enfants contraints d'exercer précocement les métiers du bâtiment pour leur propre survie et parfois pour celle de leur famille.



REMERCIEMENTS

Mes sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire. Je tiens à remercier particulièrement:

- ✚ Mon Directeur de Mémoire, le Professeur Honorat AGUESSY, Professeur émérite de Sociologie-Anthropologie, pour sa patience, sa disponibilité, ses conseils et ses orientations qui m'ont véritablement guidé tout au long de la réalisation de ce mémoire.

- ✚ Mon Co-directeur de Mémoire, le Professeur Albert TINGBE AZALOU, Socio-anthropologue du Développement, Ethnolinguiste, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Enseignant-Chercheur, pour Ses multiples conseils, sa rigueur méthodologique et sa disponibilité qui m'ont permis de venir à bout de ce travail.

- ✚ Tous les Enseignants du Département de sociologie – Anthropologie et ceux de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire « Espaces, Cultures et Développement » de la FLASH qui n'ont ménagé aucun effort pour me donner les armes de la recherche.

- ✚ Au Président et à tous les Membres du jury qui, j'en ai la certitude, apporteront leurs précieuses contributions à l'amélioration de ce mémoire.
- ✚ A toutes les autres personnes qui m'ont aidé ; je sais qu'elles sont très nombreuses et toutes méritantes.

SIGLES ET ACRONYMES

ABDP	: Association Béninoise pour le Développement et le Progrès
ASEP	: Action Sociale pour Eradiquer la Pauvreté
BCAT-UE	: Bureau Central d'Assistance Technique – Union Européenne
BIT	: Bureau International du Travail
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CADBE	: Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant
CDE	: Convention relative aux Droits de l'Enfant
CEPE	: Certificat d'Etude Primaire Elémentaire
CPAD	: Centre d'Etudes Prospectives et d'Actions pour le Développement
CQM	: Certificat de Qualification au Métier (organisé par l'Etat dont un représentant signe le diplôme délivré, lui conférant beaucoup plus de valeur, notamment le caractère officiel.)
EDP	: Ecole Doctorale Pluridisciplinaire
EDS	: Enquête Démographique de Santé
EFAT	: Examen de Fin d'Apprentissage Traditionnel
ENTE	: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Bénin

FLASH	: Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
IF	: Institut Français
INSAE	: Institut National de Statistique et d'Analyse Economique
IPEC	: International Programme on the Elimination of Child labour (Cigle Anglais dont la traduction en français est Programme International pour l'Elimination du Travail des Enfants).
KIRA	: Kinder Rechte Afrika (Droits de l'Enfant en Afrique)
LASDEL	: Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local
MCAT	: Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme
OIT	: Organisation Internationale du Travail
ONG	: Organisation(s) Non Gouvernementale(s)
ONU	: Organisation des Nations Unies
OUA	: Organisation de l'Unité Africaine (Actuellement on parle plutôt d'UA=Union Africaine qui a remplacé l'OUA)
PDC	: Plan de Développement Communal
QCM	: Certificat de Qualification au Métier
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
S-A	: Sociologie-Anthropologie
SBEE	: Société Béninoise d'Energie Electrique

SONEB	: Société Nationale des Eaux du Bénin
UAC	: Université d'Abomey-Calavi
UNICEF	: United Nations International Children Emergency Fund (Cible Anglais dont la traduction en français est : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)



RESUME

La problématique du travail des enfants reste d'actualité et intéresse les agences de promotion des droits de l'enfant et les gouvernements. Lorsqu'il s'agit des pires formes du travail comme l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment, métiers classés de haute dangerosité, la question devient plus préoccupante. La complexité du phénomène s'explique par la difficulté de cerner pour l'enfant apprenti la part de socialisation et celle d'exploitation que recouvre le travail qu'il effectue.

La présente étude s'est focalisée sur les enfants apprentis dans les métiers du bâtiment en milieu Tori d'Akpro-Misséré. En effet, les populations Tori de cette localité semblent très attachées aux métiers du bâtiment et les enfants y sont utilisés massivement et précocement. Pour comprendre le phénomène, il importe de remonter à la source en recherchant les bases historiques de cet attachement et les fondements socioculturels de la persistance de l'utilisation massive des enfants. L'enquête menée à cet effet auprès de 126 acteurs à l'aide de guides d'entretien et d'une grille d'observation a permis de recueillir des données essentiellement qualitatives. L'analyse effectuée révèle que :

- L'attachement des Tori aux métiers du bâtiment et la forte implication des enfants représentent pour ces enfants un moyen d'acquérir la sécurité, la dignité, le respect de soi, bref un statut social.

- La perception de l'enfant Tori appelé à travailler pour gagner de l'argent en vue d'aider sa famille et pour s'autonomiser favorise sa mise en apprentissage précoce.

-Les crises scolaires, les logiques développées par les divers acteurs impliqués et l'écart entre les discours et les pratiques quotidiennes entretiennent la persistance de l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment.

Cependant, les mutations sociales, la réduction des écarts entre les pratiques socioculturelles et les normes institutionnelles, l'appréhension des facteurs internes et externes qui nourrissent l'évolution du phénomène permettent d'entrevoir des perspectives.

Mots clés : Travail, enfants, métiers, bâtiment, logiques, perception.



The problem of child labor remains relevant and interested agencies to promote child rights and governments. When it comes to the worst forms of child labor such as the use of children in the building trades, occupations classified high hazard, the question becomes more serious. Complexity is due to the difficulty of identifying the child apprentice from socialization and the operating encompassed the work he does.

This study focused on children apprentices in the building trades among the Tori people of Akpro-Misséréte. Indeed, Tori people of this locality seem very attached to the building trades and children are used extensively and early. To understand the phenomenon, it is important to go back to the source by searching the historical bases of this attachment and sociocultural underpinnings of the continuing widespread use of children. The survey was conducted for this purpose with 126 actors using interview guides and an observation raised mainly qualitative data. The analysis reveals that:

- Tori attachment to the building trades and the strong involvement of children is a way for these children to gain security, dignity, self-respect, in short, a social status.
- The perception of the child Tori called to work to earn money to help his family and to empower its implementation supports early learning.
- School-crises, the logic developed by the various actors involved and the gap between discourse and everyday practices maintain the persistence of the use of children in the building trades.

However, social change, reducing the gap between the socio-cultural practices and institutional norms, the understanding of internal and external factors that nurture the development of the phenomenon of prospects allow.

Keywords: *Work, children, crafts, building, logic, perception.*

INTRODUCTION

Dans la société africaine en général, l'enfant jouit d'un statut privilégié du fait qu'il est l'avenir de la communauté et partant, le plus sûr garant de la continuité de la lignée. Il est le levier par excellence de la sécurité sociale pour ses parents et ses proches qui attendent tout de lui dans leurs vieux jours. C'est la raison pour laquelle il est très souvent entouré de sollicitude et d'affection, d'amour et de prévenance, aussi bien au sein du cocon familial qu'en dehors (KIRA, 2012 : 6). Sa socialisation passe alors par une éducation et par l'apprentissage d'un métier dans le but de se prendre en charge et de répondre aux besoins de la famille et de la communauté.

Malheureusement et de plus en plus, des lignes de ruptures sont en train d'apparaître dans ce bel édifice culturel et social. Parmi les facteurs de cette fragilisation, il faut noter en bonne place la perte des repères anthropologiques, les déséquilibres de genre et des postures économiques dépourvues de toute éthique (KIRA, 2012 : 6).

Ainsi, de nos jours, il n'est pas rare de rencontrer de nombreux enfants travaillant sur les chantiers de construction des bâtiments seuls ou avec les maîtres-artisans. L'importance du logement et les avantages qui peuvent être tirés du travail de ces enfants préoccupent

souvent plus que les conditions de leur travail. Mais de plus en plus et ce, depuis plusieurs années, le travail des enfants, même s'il n'est pas encore au premier rang des préoccupations, commence par occuper une place croissante dans la conscience publique (SCHLEMMER, 1996 : 7). Ainsi, la communauté internationale à travers le BIT, l'UNICEF et les ONG intéressées développe diverses actions pour attirer l'attention de l'opinion publique et des politiques sur la question. Les actions menées par les uns et les autres méritent une évaluation pour en mesurer l'impact, ce n'est nullement la prétention de la présente étude.

La préoccupation majeure ici est d'analyser, au regard du nombre important d'enfants qui se retrouvent en apprentissage dans ces métiers du bâtiment classés métiers dangereux, les raisons fondamentales qui expliquent le phénomène et sa persistance. Pour ce faire, la commune d'Akpro-Misséréte dans le département de l'Ouémé au Bénin a été retenue comme périmètre d'étude et la communauté Tori comme cible pour les investigations empiriques. Le sujet est alors intitulé « *Fondements socioculturels de l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment en milieu Tori d'Akpro –Misséréte au Bénin* ». Pour le traiter, deux grands axes de réflexion sont pris en considération : le premier traite de la contextualisation du phénomène d'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment dans toutes les dimensions théoriques et méthodologiques ; le second embrasse l'analyse des bases socioculturelles du phénomène et de sa persistance et débouche sur des perspectives.

PREMIERE PARTIE

**PRESENCE DES ENFANTS DANS LES
METIERS DU BATIMENT : VERS UNE
CONTEXTUALISATION DU PHENOMENE**

CHAPITRE 1

DE LA PROBLEMATIQUE AU MODELE D'ANALYSE

Ce chapitre met en exergue la problématique et les raisons qui sous-tendent le choix du sujet. Il traite aussi de la délimitation thématique et de la clarification conceptuelle. Il finit par une revue critique de littérature et le modèle d'analyse.

1.1. PROBLEMATIQUE

1.1.1. Le problème

Le phénomène du travail des enfants au Bénin prend de plus en plus d'ampleur et mérite qu'on y prête attention. « Selon les résultats de l'EDS (2006), les enfants travailleurs représentent 68% des enfants de 5-17ans ». (INSAE-BIT, 2008 : 1). Suivant les informations de l'ENTE (2008), on a « au Bénin en 2008, 598 521 soit environ 31% des enfants sont astreints à des travaux à abolir et près du quart (24%) exerce des travaux dangereux par rapport à l'ensemble des enfants. » (INSAE-BIT, 2008 : 25). Or d'après la recommandation N°190 qui accompagne la Convention Internationale sur les pires formes de travail des enfants, les métiers du bâtiment font partie des professions réputées dangereuses. Au plan national, celles qui ont été choisies pour l'investigation à Akpro-Misséréte c'est-à-dire la maçonnerie, le ferrailage, le coffrage, l'électricité bâtiment, sont bien reconnues comme métiers hautement dangereux (d'un niveau de dangerosité 3). Ces métiers sont donc interdits à tout enfant, donc à tout être humain de moins de 18 ans. Or il

se fait que de nombreux enfants sont utilisés dans ces métiers. Ils y sont comme apprentis et commencent à travailler sur des chantiers à des bas âges. Cette situation est presque générale dans le pays, mais dans les métiers sus-cités, les *Tori* et les enfants *Tori* d'Akpro-Misséréte développent un certain attachement qui étonne plus d'un. Il convient donc de rechercher les raisons fondamentales de cet attachement et celles de la persistance de l'utilisation des enfants dans ces métiers. C'est pourquoi la question suivante a été posée : *Quels sont les déterminants socioculturels de la persistance de l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment chez les *Tori* d'Akpro-Misséréte ?*

La réponse à cette question permettra de mieux appréhender le phénomène d'utilisation des enfants dans ces métiers dangereux, l'attachement des *Tori* à ces métiers en scrutant l'histoire, la culture et la sociologie de la commune d'Akpro-Misséréte. Ainsi le rôle et les logiques développés par les différents acteurs en présence seront analysés de même que les différentes stratégies mises en œuvre. Pour y parvenir, des hypothèses de travail et des objectifs ont été élaborés en vue d'orienter la recherche.

1.1.2. Hypothèses

- 1- L'attachement des *Tori* d'Akpro-Misséréte aux métiers du bâtiment et l'implication intense des enfants dans ces métiers trouvent leur fondement dans des déterminants historiques et socioculturels ;
- 2- Des perceptions et représentations de l'enfant et de sa réussite sociale chez les *Tori* d'Akpro-Misséréte dépendent son utilisation dans les métiers du bâtiment ;
- 3- Les crises du système scolaire et les logiques développées par les acteurs sont à la base de la persistance de l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment.

1.1.3. Objectifs

1.1.3.1. Objectif général

Analyser le phénomène d'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment en milieu *Tori* et les logiques qui favorisent sa persistance.

1.1.3.2. Objectifs spécifiques

- 1- Mettre en exergue des ressorts historiques et socioculturels qui sous-tendent l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment ;
- 2- Apprécier l'attitude des populations par rapport à l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment à travers leurs perceptions et représentations sociales ;
- 3- Examiner les rapports entre les crises du système scolaire, les logiques des acteurs et la persistance du phénomène du travail des enfants dans les métiers du bâtiment.

1.2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET ET DU CADRE D'ETUDE

1.2.1. Contexte et Justification du choix du sujet

1.2.1.1. Raisons subjectives

En tant qu'acteur dans le domaine de la protection des enfants, nous sommes souvent confronté à des difficultés de terrain en matière de lutte contre le travail des enfants. Formé pour combattre le phénomène, nous nous rendons compte quelquefois que notre langage ne reçoit pas l'assentiment des enfants victimes et de leurs parents. Les plus audacieux déclarent même que par nos actions, nous gâchons leur vie au lieu de l'améliorer comme nous le prétendons souvent. Dans la peau d'observateur et d'analyste, nous constatons que leurs démonstrations et les exemples qu'ils mettent en exergue ne sont pas dénués de tout fondement. Dans le cas particulier des métiers du bâtiment, nous constatons tous les jours la présence de plus en plus d'enfants qui travaillent et plus encore, des enfants qui n'ont même pas encore l'âge légal de l'apprentissage. Les textes et les discours au niveau des institutions et des structures de protection d'enfants ne cessent de rappeler que ce travail effectué par les enfants correspond bien aux pires formes de travail des enfants qui doivent être abolis selon la Convention N° 182 de l'OIT, notamment en son article 6. Toutefois nous ne sentons pas un recul de l'utilisation des enfants dans ces métiers qualifiés de dangereux pour eux. Notre ambition à travers cette étude est, en prenant un peu de recul au feu de l'action, de comprendre ce paradoxe entre les textes réglementaires, les discours officiels et la réalité ambiante et persistante.

1.2.1.2. Raisons objectives

Les éléments objectifs qui ont déterminé le choix du sujet sont de plusieurs ordres.

D'abord, de plus en plus, les rapports des institutions internationales et des études au niveau national montrent que le phénomène du travail des enfants augmente d'ampleur. Depuis quelques années, la journée internationale de lutte contre le travail des enfants est célébrée au Bénin pour montrer que la question de l'exploitation des enfants au travail est préoccupante. De nombreux programmes sont conçus et exécutés à cet effet par le Bureau International du Travail (BIT), l'IPEC, l'UNICEF et leurs partenaires opérationnels : les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les associations.

Par ailleurs, alors que tout le monde, du moins au niveau des institutions et des structures de protection se plaignait de la non-existence de la liste des travaux dangereux pour les enfants, l'apparition du décret N° 2011-029 du 31 janvier 2011 a suscité toute une polémique voire une indignation et une désapprobation au sein même de ces structures dont la tendance majeure pense que la liste ne tient pas véritablement compte des réalités sociales et des pratiques développées en leur sein. Cet état de chose interpelle le chercheur et mérite qu'on y réfléchisse sérieusement car comme l'a remarqué Bernard SCHLEMMER (1996 : 8), il y a dans le domaine du travail des enfants un véritable « retard de la recherche théorique » et il précise que « les spécialistes praticiens du travail des enfants eux-mêmes reconnaissent mieux, aujourd'hui, la nécessité d'une réflexion théorique supportant l'action et qui soit spécifique à cette question ». Pour ce qui concerne la présente étude, elle se focalisera sur la situation de travail vécue par les enfants qui sont utilisés dans les métiers du bâtiment notamment la maçonnerie, le ferrailage, le coffrage, l'électricité bâtiment.

L'étude ambitionne aussi de mettre en exergue la pertinence, les incohérences et les blocages au niveau des différentes stratégies développées par les groupes d'acteurs intervenant dans l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment afin d'éclairer les programmes d'actions envisageables dans les politiques nationales et dans les plans d'intervention des institutions internationales et locales qui s'intéressent au travail des enfants. Le site retenu pour circonscrire l'étude est la commune d'Akpro-Misséré et plusieurs raisons motivent ce choix.

1.2.2. Contexte et Justification du cadre d'étude

L'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment est observée un peu partout au Bénin. Ceci signifie qu'une étude dans le domaine pourrait se faire dans nombre de communes et qu'une enquête d'envergure nationale aura toujours de la matière. Des études d'évaluation d'ampleur comme l'*Enquête nationale sur le travail des enfants au Bénin*, (INSAE-BIT, 2008) ont fait des efforts dans ce sens. Pour ce qui nous concerne, nous pensons rechercher la racine du phénomène car le travail des enfants est un fait social complexe qui ne peut être pleinement saisi que replacé dans son contexte (NGUEYAP, 1996 : 394). Pour ce faire, nous avons retenu de mener l'enquête de terrain dans la commune d'Akpro-Misséréte et ce, pour plusieurs raisons.

D'abord il s'agit d'une commune qui prolonge la ville de Porto-Novo, capitale du Bénin. Contrairement à la commune de Porto-Novo, cette commune dispose de beaucoup plus de terres et d'espaces pour diverses infrastructures et de nouvelles habitations pour les populations. Depuis plus d'une décennie, l'accélération des lotissements a encouragé la population à acheter des parcelles dans cette commune et à les bâtir. Ainsi, Akpro-Misséréte, reste une commune en pleine construction, où l'on trouve des constructions un peu partout ce qui facilite quelque peu l'accès aux chantiers et aux acteurs qui y travaillent.

Une autre raison qui a motivé le choix de cette commune est que nous constatons, parce que résidant aussi dans cette commune, que les métiers du bâtiment intéressent particulièrement la population autochtone, les jeunes et les enfants ; ainsi, la plupart des maisons familiales regorgent d'un nombre important de maçons, de ferrailleurs, d'électriciens, de coffreurs, maitres-artisans et apprentis. Ils travaillent dans la commune et sur les chantiers de Porto-Novo, de Cotonou, d'Abomey-Calavi, à l'intérieur du Pays et même à l'extérieur. Ces *Tori*, travailleurs du bâtiment sont beaucoup sollicités et aussi très présents sur les chantiers. Il paraîtrait même qu'ils sont très compétents en matière de construction de bâtiments. Nous avons rencontré beaucoup d'entrepreneurs et de propriétaires de maison à Abomey-Calavi, à Abomey, Bohicon et Parakou qui préfèrent venir chercher les *Tori*, professionnels du bâtiment pour faire construire des bâtiments dans ces villes, ce qui pose bien sûr certainement d'autres problèmes sociaux surtout pour les enfants apprentis à déplacer.

Il convient de faire remarquer cependant que pour certaines informations générales, recours a été fait à des personnes intervenant dans la protection d'enfants qui ne résident pas nécessairement dans la Commune d'Akpro-Misséréte, comme par exemple les représentants des institutions, les inspecteurs de travail... etc.

1.3. DELIMITATION THEMATIQUE

L'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment dans la commune d'Akpro-Misséréte peut être abordée sous plusieurs angles selon les objectifs poursuivis et l'approche retenue. Il ne s'agit pas ici de démontrer que l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment existe ou a une grande ampleur. Mais, l'approche est beaucoup plus accentuée sur les fondements historiques et socioculturels qui permettent de comprendre la persistance du phénomène à travers les logiques développées par les différents acteurs impliqués dans cette problématique. A ce titre, les représentations liées à la pratique, les stratégies des acteurs, les points de convergence ou de divergence des actions entreprises, les logiques des groupes d'acteurs et leur impact sur l'évolution du phénomène sont prises en considération. Même l'approche Droit, qui n'est pas l'objet de cette étude, mais à laquelle il est fait de temps en temps recours s'intègre pour la présente étude dans les logiques des acteurs dans la mesure où les lois et autres réglementations constituent des stratégies ou des moyens stratégiques pour l'action.

1.4. CLARIFICATION CONCEPTUELLE

Pour bien conduire cette étude, trois concepts fondamentaux ont été clarifiés afin d'en avoir une signification univoque et adaptée au contexte de l'étude. Il s'agit de : *l'enfant* puisqu'il en sera question tout au long de ce travail ; *les logiques* constituent un concept central, un fil conducteur de l'analyse qui sera faite et elles sont liées aux différents *acteurs* concernés par la problématique de l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment.

L'enfant, selon la Convention relative aux Droits de l'Enfant (ONU, 1989), est tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable. Ici, il y a un âge de référence, mais avec des nuances. La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (OUA, 1990) est beaucoup plus précise et considère comme enfant, tout être humain âgé de moins de 18 ans. Cette définition qui semble simple et concise est prise en considération par l'étude ; toutefois, il convient de reconnaître avec Denise Landria NDEMBI que dans les sociétés traditionnelles africaines, la maturité physiologique et sociale est un élément déterminant pour définir l'enfant. Ainsi, la définition de l'enfant par les communautés peut avoir des variantes.

Les logiques sont les diverses lignes de cohérences que l'observateur déduit à partir d'une observation empirique d'ensemble de pratiques particulières différentielles et qui permettent de rendre compte de l'existence de types de comportements apparentés et de différences entre ces types. (Jean Pierre OLIVIER de SARDAN, 1995 : 125-127). Remarquons ici que logiques et stratégies sont deux termes souvent utilisés de façon équivalente. Même si OLIVIER de SARDAN distingue un tant soit peu « logiques stratégiques » et « logiques représentationnelles » pour des raisons de classification, nous pensons, du fait du lien intime entre représentations et actions, que toutes les fois que nous utiliserons ce terme de logiques, cela serait équivalent aux « logiques stratégiques » ou aux « logiques représentationnelles », ou aux deux combinés. Dans tous les cas, quel que soit le type de dispositif ou le mode d'intervention ou d'« assistance », une action de développement est toujours l'occasion d'une interaction entre des acteurs sociaux relevant de mondes différents (du type développeurs/développés), dont les comportements sont sous-tendus par des logiques multiples OLIVIER de SARDAN, 1995 : 125).

L'*acteur* est en général celui qui agit, Celui qui joue un rôle. Il peut s'agir d'un individu, d'un groupe ou même d'une institution auxquels un rôle est assigné (GRAWITZ, 2004 : 4). Pour la présente étude *les acteurs* sont toutes les personnes, groupes de personnes ou institutions intervenant dans les questions d'utilisation des enfants dans le métier du bâtiment. Nous pouvons citer : les enfants, les parents ou tuteurs, les maîtres-artisans (ceux qu'on appelle communément patrons), les institutions de protection d'enfants, les ONG, les autorités à divers niveaux, les fonctionnaires spécialistes de l'enfance ou du travail de l'enfant...En effet, en épousant l'approche de Jean-Pierre OLIVIER de SARDAN (1995 :

39), l'accent est mis sur les acteurs sociaux ou les groupes d'acteurs sociaux (individuels ou collectifs), leurs stratégies, leurs enjeux selon l'histoire et le contexte actuel en vue de déterminer les fondements socioculturels de l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment.

1.5. REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE

Il serait prétentieux d'aborder ici l'état de la question dans sa globalité. Toutefois il convient de faire le point des connaissances sur le sujet tel que décrit dans les ouvrages consultés et d'apprécier la réflexion de quelques auteurs. Ceci est d'un intérêt capital car, comme le dit si bien Claude ASSABA (2002 : 4), « La recension constitue la pierre angulaire de l'organisation systématique d'une recherche. Un chercheur sérieux n'oserait entreprendre une recherche sans avoir au préalable vérifié l'état de la question au niveau des écrits ».

Les fondements socioculturels de l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment en milieu Tori d'Akpro-Misséréte se présente comme un sujet qui intègre la problématique du travail de l'enfant en général même s'il présente sa propre particularité du fait qu'il s'intéresse à la situation des enfants apprentis dans les chantiers de construction. Certains ouvrages ont permis de faire le point critique des connaissances sur la problématique. Il s'agit entre autre de :

- *L'enfant exploité : oppression, mise au travail, prolétarianisation*. Ce livre, publié sous la direction du Sociologue Bernard SCHLEMMER, aborde la question du travail sous plusieurs angles en mettant en exergue des expériences de divers pays en Afrique, en Europe, en Asie et en Amérique. Les auteurs viennent également d'horizon divers. La manière de Bernard SCHLEMMER d'aborder et de présenter la question, « l'exploitation des apprentis au Togo » un texte de Yves MARGUERA et « l'apprentissage en France : enquête de terrain » de Bernard GARET ont retenu particulièrement notre attention. Bien que le cas des apprentis intervenant dans la construction n'est pas particulièrement abordé, on peut retenir de cet ouvrage que le travail des enfants n'est pas une spécialité des pays pauvres ou émergents, il n'a pas de frontière.

Le travail des enfants en Afrique subsaharienne : le cas du Bénin, du Gabon et du Togo est aussi un ouvrage de Denise Landria NDEMBI qui aborde la question du travail de façon

générale, mais cette fois-ci en Afrique notamment au Bénin au Gabon et au Togo. Un accent est quand-même mis ici sur le « trafic-ouvrier » qui est une forme de trafic très courante qui se traduit par l'utilisation d'enfants de 6 à 12 ans comme artisans, ouvriers, aide-maçons..... Ce livre aborde aussi la question de l'apprentissage comme une autre forme de travail de l'enfant. Notons que, même s'il y a quelques analyses historiques et sociologiques, ce livre développe surtout les aspects institutionnels et juridiques. L'auteur fait montre d'un engagement probant qui l'a amené à proposer dans la troisième partie du livre des stratégies pour éradiquer le phénomène. Mais il s'agit là d'une approche que nous n'épousons pas entièrement dans la mesure où la question du travail des enfants est plus complexe et plus profonde.

Travail des enfants : le crime doit être jugé est un ouvrage de dénonciation, de condamnation du travail des enfants, réalisé par le tribunal international indépendant contre le travail des enfants et le travail forcé, ce livre est un outil de plaidoyer pour l'abolition du travail des enfants. Il a le mérite d'aborder la question de façon véritablement indépendante en dénonçant les manœuvres et toutes les pratiques, actes et déclarations contradictoires des grandes institutions, des gouvernements, des Organisations Non Gouvernementales et des multinationales qui ne favorisent guère l'abolition du travail des enfants. Les exemples repérés sur divers continents et les témoignages divers sont poignants et à la hauteur de l'engagement des auteurs. L'ouvrage qui aborde les causes et les risques du travail des enfants, même si on ne voit pas spécifiquement le cas des apprentis dans les métiers du bâtiment, peut amener à une prise de conscience de la situation, avec des chances d'amener le lecteur à s'engager dans la lutte contre le travail des enfants ou à rester complètement pessimiste quant à l'évolution positive de la situation des enfants dans ce domaine. L'ouvrage informe largement sur les aspects juridiques de la question et dénonce presque tous les freins à la lutte contre ce phénomène.

1.6. MODELE D'ANALYSE

Le modèle d'analyse des données utilisé principalement dans ce travail est *l'interactionnisme*. Cette théorie en général conçoit la société comme la composition des relations interindividuelles et pourrait s'opposer au déterminisme de DURKHEIM par exemple qui part du tout social (FRAGNIERE, Version électronique provisoire : 13). Il y a

de nombreuses formes d'interactionnisme construites aussi par plusieurs auteurs : Max Weber (Interactionnisme) ; H. GARFINKEL, A. CICOUEL (ethnométhodologie) ; G.H. MEAD, E. GOFFMAN, H. BEKER (l'interactionnisme symbolique)...

L'approche interactionniste retenue ici est celle que revendique Jean- Pierre OLIVIER de SARDAN. En effet l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment met en présence plusieurs acteurs qui interagissent pour le développement. Les actions menées, les activités développées, les projets initiés dans ce cadre constituent des actions de développement dont la réalisation implique nécessairement un changement social et c'est surtout sur ce terrain de changement social qu'il convient de chercher à comprendre le phénomène. A ce sujet, la perspective interactionniste défendue par OLIVIER de SARDAN est d'un réel intérêt dans la mesure où elle « entend combiner l'analyse des contraintes et stratégies des acteurs, pesanteurs structurelles et dynamiques individuelles ou collectives » (OLIVIER de SARDAN, 1995 : 39-40). Elle met l'accent sur les acteurs sociaux « d'en bas » et leurs marges de manœuvre sans pour autant négliger les déterminations et pesanteurs qui contraignent et bornent ces marges de manœuvre. C'est dans cette optique que l'analyse envisagée se fonde sur cette approche dans la mesure où l'étude met en présence plusieurs acteurs et bien sûr, il y a les acteurs « d'en haut » (institutions, Etat, Autorités à divers niveaux...) assimilables aux développeurs et les acteurs « d'en bas » (le maitres-artisans, populations, parents ou tuteurs d'apprentis, enfants apprentis...). Le rôle des ONG et associations comme intermédiaires et courtiers n'est pas à négliger et chacun de ces acteurs ou groupes d'acteurs est en interaction avec les autres et donc développe des logiques ou stratégies, des rationalités multiples selon l'action et le contexte. Dans cette approche interactionniste, Jean-Pierre OLIVIER de SARDAN (1995 : 41) considère comme acquis, l'existence d'une pluri-rationalité des acteurs sociaux, selon des combinaisons variables qui sont chaque fois nouvelles. Pour lui, c'est au confluent des diverses rationalités qu'il faut se situer pour comprendre les changements en cours. Ainsi, ce modèle théorique est utilisé pour essayer de comprendre l'évolution de l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment et les logiques ou rationalités qui sous-tendent cette évolution dans la commune d'Akpro-Misséré.

CHAPITRE 2

DU CADRE D'ETUDE A L'APPROCHE METHODOLOGIQUE

Ce chapitre présente les caractéristiques fondamentales de la commune d'Akpro-Misséréte des points de vue de l'organisation administrative, de la population et de l'habitat. Il développe par ailleurs la démarche méthodologique qui a permis de recueillir et d'analyser les informations nécessaires pour appréhender les fondements socioculturels de l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment dans la commune d'Akpro-Misséréte. Il n'occulte pas les difficultés rencontrées lors de la recherche et les limites de l'étude.

2.1. LES CARACTERISTIQUES FONDAMENTALES DU CADRE D'ETUDE

Les informations exposées et commentées dans le cadre d'étude sont pour la plupart tirées du Plan de Développement Communal (PDC) de la Commune d'Akpro-Misséréte sur www.akpro-misserete.bj et dans la *Monographie de la Commune d'Akpro-Misséréte* réalisée par le Cabinet Afrique Conseil en mars 2006. Notons que le document du Plan de Développement Communal a été élaboré et adopté le 22 février 2005. Il est entré en vigueur après approbation par l'autorité de tutelle le 06 Juin 2005. Les statistiques démographiques datent du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2002. Mais Certaines

projections de données à l'horizon 2012 ont été prises en considération dans le sens d'une actualisation.

2.1.1. Aperçu géographique d'Akpro-Misséréti

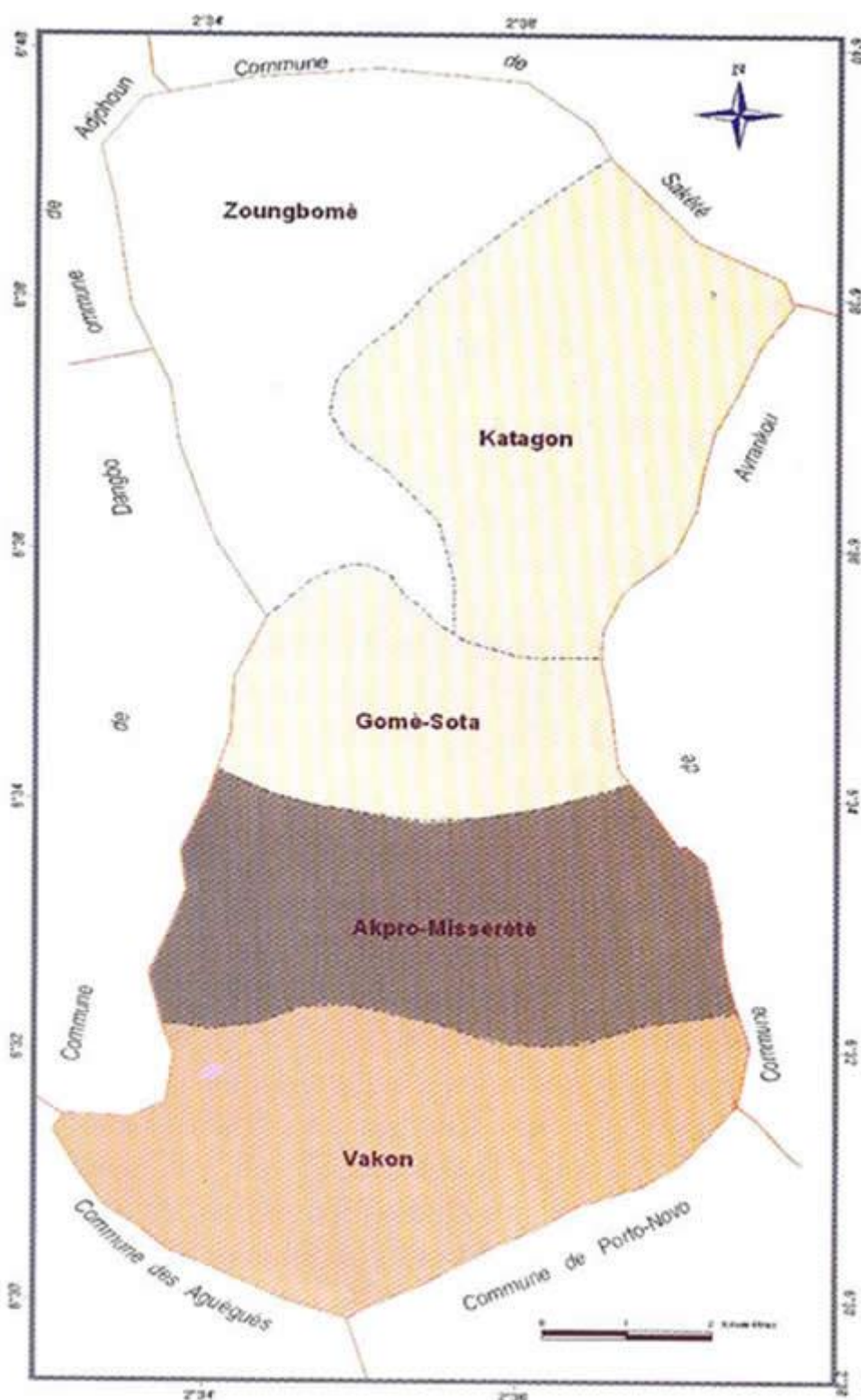
Située dans le département de l'Ouémé, la commune d'Akpro-Misséréti couvre une superficie de 79km². Elle est limitée au Nord par les Communes d'Adjohoun et de Sakété ; à l'Est par la commune d'Avrankou ; à l'Ouest par la commune de Dangbo et au Sud par la commune lacustre des Aguégus et la municipalité de Porto-Novo. Cette proximité avec la capitale du Bénin et porte d'entrée de la vallée de l'Ouémé et du département du Plateau reste un atout stratégique pour le développement de cette commune-carrefour. Ce positionnement est l'une des raisons qui justifie son choix comme site de notre étude. En effet, la rareté des terres à Porto-Novo et leur cherté font que de nombreuses personnes achètent des parcelles dans cette commune et les construisent pour y habiter et pour développer diverses activités économiques. Ainsi, la Commune est en chantiers perpétuels. La présence des enfants sur ces chantiers comme apprentis n'est pas chose rare. Ces enfants sont quotidiennement utilisés dans les travaux de construction effectués sur les différents chantiers.

2.1.2. Organisation administrative

Anciennement partie intégrante du territoire d'Avrankou, le découpage intervenu en 1978 fait d'Akpro-Misséréti un District, donc une entité autonome créée par le décret N° 78/358 du 30 Septembre 1978. Il passe à la sous Préfecture à partir de 1990 pour finalement devenir Commune à la faveur de la décentralisation par la loi 97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin.

La Commune d'Akpro-Misséréti est administrée par un Maire élu. Elle compte quarante (40) villages et quartiers de villes regroupés en cinq (5) arrondissements : Gomè-Sota, Katagon, Vakon, Zoungbomè et Akpro-Misséréti. (Voir carte ci-après).

Il y a une forte concentration de populations dans les arrondissements du sud et du centre (Vakon, Akpro-Misséréte, Gomè-Sota) et le développement de chantiers de construction y est plus accentué.



Carte N° 1 : Situation géographique de la commune d'Akpro-Misséréte et des cinq arrondissements qui la composent

Source : www.akpro-misserete.bj, 2012,

2.1.3. Peuplement et populations

Pour ce qui concerne le peuplement, retenons que la fondation du royaume de Porto-Novo en 1688 a entraîné la migration de populations en quête d'espace vital vers Akpro-Misséréte. Par vagues successives, il y a eu d'abord les "Sêto" sous le règne de Dê SODJI (1848-1864) et MIKPON (1864-1872). Par la suite, s'est produit l'installation du clan AZOHOUÉ, venu de la région d'Allada. La troisième vague est celle des Ahovi de Malanhoui dont l'établissement date du règne de TOFFA 1^{er} (1874-1908). La vague des clans Tori composée de plusieurs groupes dont les Dohouènou, les Houahénou, les Honviénou etc. est arrivée plus tard mais en grand nombre.

Ainsi, les Tori sur lesquels porte la présente étude constituent l'ethnie majoritaire dans la commune d'Akpro-Misséréte. Ils représentent 97,4 % de la population, les yoruba et apparentés 1,3 %, les autres ethnies béninoises 1,1 % tandis que les ethnies étrangères en constituent 0,2%. Malgré la proximité du Nigéria, on note une faible présence des Yoruba et Ibo. L'immigration étrangère est apparemment peu importante. Cela laisse présager une forte cohésion ethnique qui peut constituer à la fois un handicap (faible développement des activités commerciales portées souvent par les yoruba et les Ibo en provenance du Nigéria) et un atout pour le développement de la Commune (forte cohésion interne). Si L'immigration étrangère est apparemment peu importante, il est remarqué une forte mobilité des populations d'Akpro-Misséréte, les jeunes et les enfants surtout qui vont au Nigéria pour travailler. Dans ce lot l'on rencontre les maçons, les ferrailleurs, les électriciens, les coffreurs, maitre artisans ou apprentis à la quête de revenus substantiels.

En 2002, on dénombrait à Akpro-Misséréte une population de 72.652 habitants représentant 9,9 % du poids démographique de l'ensemble du département. La commune est caractérisée par une forte densité de population, l'une des plus fortes du Bénin : 950 hab. /km² contre 570 h/km² au niveau du département de l'Ouémé et 59 h/km² au plan national. Cette population est estimée en 2010 à 94.211 habitants et en 2012 à environ 99 200 habitants.

2.1.4. Quelques données démographiques et statistiques significatives

La population de la Commune d'Akpro-Misséréte est jeune et active. Les jeunes (0 à 59) représentent 94,65% alors que les vieux ne représentent que 5,35% (INSAE, RGPH3 2002). Les jeunes ayant moins de 20 ans sont majoritaires. Cette forte proportion de la jeunesse constitue un facteur de dynamisme pour le développement et en même temps un problème majeur de la société du fait de l'investissement que nécessite sa scolarisation, son accès aux soins de santé et à l'emploi. C'est sûrement l'un des éléments qui fondent l'orientation ou le choix précoce de l'artisanat et surtout des métiers du bâtiment par de nombreux enfants dans une perspective de vite s'auto-employer.

Ainsi, du point de vue occupation économique, l'artisanat est en troisième position après le secteur tertiaire et le secteur primaire. Déjà en 2002, 5689 personnes s'adonnaient essentiellement à ce secteur. Parmi ces artisans, ceux intervenant dans le bâtiment occupent une place importante. Sur le plan national, on peut retenir avec Benoît SAKOU, Président de la CNAB, que « la contribution de l'artisanat au PIB du Bénin est de 13% et environ deux millions de personnes exercent dans cette corporation » (le Matinal, 2012). Pour lui, ces chiffres datant de 2002, il est certain qu'« à présent ces chiffres sont dépassés et les artisans frôlent les 20% par rapport à leur participation au PIB ». (Benoît SAKOU, 2009). Pour ce qui concerne les métiers du bâtiment dans la commune d'Akpro-Misséréte, une étude réalisée par le LASDEL Bénin (2010) révèle que ce secteur d'activité absorbe plus de 50% des garçons pour ce qui concerne les enfants en apprentissage en maçonnerie ; car ces enfants perçoivent de l'argent tous les samedis.

2.1.5. L'habitat

Les informations sur l'habitat sont assez importantes pour la présente étude qui s'intéresse aux métiers du bâtiment.

2.1.5.1. Type d'habitat et matériaux utilisés

Les habitats sont de trois types dans la commune d'Akpro-Misséré : :

-Habitat traditionnel : construction en banco nu ou crépi au mortier de ciment et couverte en paille ou en tôle à l'intérieur d'une concession non clôturée.

-Habitat semi-moderne : construction en banco nu ou crépi au mortier de ciment et couverte en tôle isolée ou à l'intérieur d'une concession clôturée avec portail.

-Habitat moderne : Construction en agglos de ciment et couvert en tôle, tuile ou dalle en béton à l'intérieur d'une concession clôturée. Ce type d'habitation se développe de plus en plus et très peu de personnes s'intéressent encore aux constructions en banco

2.1.5.2. Mode d'éclairage

L'éclairage public est assuré par un réseau d'électricité mis en place par la SBEE. Sous l'effet du lotissement et de la croissance des demandes d'abonnement, les performances de ce réseau sont en constante amélioration. Le réseau de candélabres est présent dans toutes les grandes artères de la commune. L'éclairage privé est en partie couvert par la SBEE.

2.1.5.3. Mode d'approvisionnement en eau

Les ménages de la commune d'Akpro-Misséré sont régulièrement alimentés en eau par quatre(4) sources d'approvisionnement. Il s'agit des puits traditionnels qui existent un peu partout, du réseau de la SONEB, des kiosques d'eau, de la pluie et des plans d'eau non aménagés.

2.1.5.4. Mode d'aisance

La population d'Akpro-Misséré a plusieurs manières de se mettre à l'aise. Le mode d'aisance le plus pratiqué est la nature (83,2% de la population). Il est suivi de l'utilisation des latrines non ventilées (12,0%). Cette situation est due à l'inexistence de latrines publiques dans cette localité. Elle est entrain d'être corrigée par l'entremise de quelques projets. Par ailleurs, la plupart des nouvelles constructions sont dotées de latrines privée.

S'agissant de l'assainissement de cette commune, il n'existait aucun plan d'assainissement et de plus, aucune politique n'a été développée pour la gestion des déchets solides et liquides. Ainsi chaque ménage assainit son environnement selon ses moyens et ses capacités. Mais cet état de choses évolue progressivement et il existe dans la Commune des

ONG qui commencent par s'investir dans la collecte des déchets. Il s'agit de l'ASEP et de l'ABDP.

Le dernier recensement général de la population et de l'habitat au Bénin date de 2002. C'est ce qui justifie que la plupart des données statistiques sont référés à ce recensement. Il est certain que de 2002 à 2013, bien de choses ont évolué dans la Commune d'Akpro-Misséréte. Certaines tendances observées et documentées en 2002 ont changé, se sont accentuées ou ont connu des bouleversements notables. Les résultats du prochain recensement général de la population et de l'habitat pourront montrer le vrai visage de la Commune en matière de données statistiques. L'avancement rapide des lotissements, les projets de viabilisation (eau courante, électricité) exécutés dans la localité, sont des conditions qui favorisent l'installation de nombreuses populations d'horizon divers et la transformation progressive de l'habitat et de l'environnement. Les infrastructures, les nouveaux bâtiments se sont multipliés à tel enseigne que des localités autrefois appelées "forêt" et donc constituées de brousse et d'arbres sont devenues aujourd'hui des îlots d'habitations et de chantiers en cours. Ceci fait intervenir nécessairement les hommes des métiers du bâtiment sans lesquels aucune construction ne peut se faire. Les enfants sont aussi intensément impliqués dans ces constructions. Du point de vue sociologique et culturel qu'est ce qui fonde la forte implication des enfants apprentis dans la construction de ces chantiers ? C'est ce qui nous intéresse fondamentalement dans la présente étude. Construire des bâtiments implique nécessairement la disposition de terre de parcelle d'où l'importance de comprendre l'organisation foncière de la commune.

2.1.6. L'organisation ethno-foncière

À travers l'histoire, le régime foncier de la commune d'Akpro-Misséréte a connu des transformations. Au départ, c'était la propriété collective, indivisible et inaliénable. Les modes initiaux d'accès à l'espace étaient l'occupation et la donation. La donation était au centre d'un système social organisé sur les alliances de toutes sortes. La terre ne pouvait être considérée comme un bien personnel et exclusif, mais plutôt celui d'un clan ou d'une lignée. Tout ce qu'elle porte et qui est le fruit du travail appartenait à son auteur.

Les crises lignagères ou claniques, les facteurs introduits par la colonisation, la poussée démographique, l'économie marchande ont entraîné l'évolution du régime foncier traditionnel. Entre l'homme et la terre, les rapports ne sont plus mystiques mais économiques au point où les propriétés individuelles sont les plus nombreuses aujourd'hui.

Les modes d'acquisition des terres sont essentiellement :

- l'héritage : il est patrilinéaire mais il arrive qu'exceptionnellement, dans certaines familles, les femmes héritent de la terre. La terre héritée devient une propriété privée, ce qui suppose une autonomie sur le plan économique.
- le gage : dans ce mode, le créancier (gagiste) bénéficie de l'usage et l'usufruit du terrain, jusqu'au moment de son remboursement où la terre retourne à son propriétaire.
- la location : elle s'observe dans le cadre des activités agricoles et profite surtout aux cultivateurs dépourvus complètement ou partiellement de terres.
- la donation : elle se pratique lorsqu'un besoin en terre se pose pour la réalisation d'une infrastructure à caractère collectif ou public. Elle se fait par engagement verbal du donateur ou un engagement écrit (acte de donation).
- l'achat : c'est un mode d'accès par lequel le bénéficiaire accède à la propriété d'une portion de terre contre un paiement généralement en espèces au propriétaire de la parcelle. La vente de terre naguère sacrilège et inexistante dans les sociétés traditionnelles se généralise de plus en plus sous l'impulsion de forces démographiques et économiques. Ce mode d'accès à la terre paraît plus sécurisant au regard de la loi, car il offre à l'acquéreur la détention des papiers d'achat (GOUNGNI, 2012). Il traduit la disparition du caractère d'inaliénabilité de la terre. L'achat a pris de l'import et se développe depuis quelques années avec le phénomène du lotissement. Ceci explique l'importance des chantiers de construction dans la commune d'Akpro-Misséré. Ces chantiers fusent de toutes parts et il y a une grande concentration dans les arrondissements de Vakon, de Misséré et de Gomè-Sota qui sont plus proches de la ville de Porto- Novo, capitale politique et administrative du Bénin. Sur ces chantiers de construction de bâtiments, de nombreux enfants travaillent avec ou sans supervision d'un maître-artisan.

2.2. APPROCHE METHODOLOGIQUE

2.2.1. Nature de l'étude

La présente étude se fonde sur une approche essentiellement qualitative. Le but poursuivi n'est pas de quantifier ou de mesurer l'ampleur du travail des enfants dans les métiers du bâtiment dans la localité retenue ; mais, c'est plutôt de découvrir et d'analyser les logiques, stratégies, représentations et même les perspectives des divers acteurs afin de comprendre les bases socioculturelles de l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment et la persistance du phénomène chez les Tori d'Akpro-Misséréte. L'étude est donc de type descriptif et analytique permettant d'établir et d'apprécier de façon transversale des variables essentiellement qualitatives. Les données recherchées sont relatives à la perception, aux représentations sociales, aux attitudes des individus ou groupes d'individus face au problème soulevé (TINGBE–AZALOU, 2009 : 5). Les outils et techniques de collecte d'informations sont utilisés adéquatement dans le but de rendre disponible les données qualitatives, de décrire et de comprendre les discours des acteurs, les pratiques et les usages, les déterminants historiques et socioculturels relatifs à l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment et sa persistance dans la commune d'Akpro-Misséréte. Les expériences, les approches et la vision de l'acteur et des groupes d'acteurs sont fondamentales dans notre démarche. Toutefois des données quantitatives sont puisées des sources collectées pour alimenter et soutenir les argumentaires.

2.2.2. Recherches documentaires et sur les sites internet

Elles ont permis d'explorer le sujet, de le pénétrer en s'inspirant des écrits de différents auteurs qui se sont intéressés à la question sous plusieurs angles. Le tableau ci-après présente de façon succincte les centres de documentations et les sites internet visités, la nature des documents consultés et les types d'informations recueillies. Ce travail a commencé depuis mars 2011.

Tableau I : Centres de documentation ou sites internet, nature des documents et types d'informations recueillies.

N°	Centres de documentation	Nature des documents	Types d'informations recueillies
	Bibliothèque de la Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines à Abomey-Calavi	Livres, mémoires, rapports et articles	Informations générales sur le travail des enfants et sur les questions de méthodologie Informations spécifiques sur le travail des enfants et sur leur implication dans les métiers du bâtiment.
	Centre de Documentation du CPAD	Livres, rapports	Informations sur les questions de méthodologie. Informations générales sur le travail des enfants.
	Centre de documentation des Nations-Unies à Cotonou	Livres, rapports et articles	Informations générales sur le travail des enfants. Les normes et standards internationaux en matière d'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment
	Salle de documentation du BIT /IPEC	Rapports, articles et textes de loi	Règlementation du travail des enfants, les actions menées et les perspectives. Les normes et standards internationaux en matière de travail des enfants.
	Bibliothèque de l'Institut Français (IF) du Bénin	Livres, rapports et articles	Informations générales sur le travail des enfants
	Sites Internet	Rapports, articles, textes de loi	Informations sur la réglementation du travail des enfants. Questions de méthodologie, modèles d'analyse. Informations sur la commune d'Akpro-Misséréte.

Sources : données de terrain 2011-2012

2.2.3. Population d'étude et population Cible

2.2.3.1. Population d'étude

La recherche se focalise sur la population de la commune d'Akpro-Misséréte notamment les Tori qui représentent 97,4% (PDC d'Akpro-Misséréte, 2005) de cette population. Elle prend en compte :

- 1) Les enfants : l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment les concerne en premier lieu. Leur point de vue est déterminant pour apprécier leurs conditions de vie et de travail.
- 2) Les personnes adultes ayant des responsabilités par rapport aux enfants ou non. En tant qu'adultes, les situations qu'ils ont traversées, les expériences accumulées, l'éducation reçue de l'ancienne génération et celle transmise aux enfants, leurs perceptions et représentations sont d'un grand intérêt pour décrypter les déterminants socioculturels de l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment.
- 3) La recherche prend aussi en compte les responsables de diverses institutions (ceux-ci pouvant être Tori ou non, originaires d'Akpro-Misséréte ou non) dont les activités ou le positionnement social sont utiles pour la compréhension et l'analyse de l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment. Ils ont aidé à connaître le cadre légal ou normatif et les actions entreprises au profit des enfants apprentis intervenant dans les métiers du bâtiment.

2.2.3.2. *Population cible*

Dégagée de la population d'étude, elle est constituée

- 1) Dans la catégorie des enfants,
 - des apprentis : ce sont des enfants de sexe masculin âgés de 5 à 17 ans. Ils sont en apprentissage chez les maçons, les ferrailleurs, les charpentiers-coffreurs, les électriciens. Il convient de faire remarquer que la presque totalité des apprentis dans ces métiers sont des garçons.
 - des élèves : ce sont des enfants de sexe masculin ou féminin âgés de 5 à 17 ans qui fréquentent l'école. Ils sont dans les classes du primaire ou au collège. Le point de vue de tous les élèves est recherché, filles comme garçons.
- 2) Dans la catégorie des personnes adultes ayant des responsabilités par rapport aux enfants ou non, sont ciblés :
 - les maitres-artisans : Quatre types d'artisan des métiers du bâtiment ont été retenus ici : les maçons, les ferrailleurs, les charpentiers-coffreurs, les électriciens. Il y a d'autres artisans des métiers du bâtiment comme les plombiers, les carreleurs, les

peintres...etc. Mais ceux là n'ont pas été pris en compte. Ceux choisis font partie de ceux qu'on rencontre le plus fréquemment sur les chantiers de construction de bâtiment. Par ailleurs, limiter les types des maitres-artisans à 4 permet aussi de mieux circonscrire notre recherche. Il s'agit des artisans qui sont déjà libérés, c'est-à-dire diplômés et responsables d'eux-mêmes. Ils prennent des chantiers et ont des apprentis sous leur responsabilité.

- les parents (ou tuteurs) d'enfants. Le rôle des parents dans l'orientation des enfants n'est plus à démontrer : Ils sont les premiers éducateurs de l'enfant et peuvent contribuer à sa réussite ou à son échec dans la vie. Les tuteurs jouent pratiquement le même rôle que les parents. Leur influence peut dépasser celle des parents géniteurs lorsqu'ils ont la garde et la prise en charge totale de l'enfant volontairement ou du fait des contingences sociales.
- les notables ; il s'agit de personnalités repérées et qui ont une influence sur les plans social, culturel, ou même religieux de par leur statut, leur âge, leurs expériences dans le domaine investigué.

3) Dans la catégorie des responsables de diverses institutions, ceux ciblés sont :

- Les représentants du Ministère en charge de la Famille, comme acteurs de terrain vivant et appréciant les situations de la famille et des enfants ;
- les inspecteurs du travail. Ils ont un rôle à jouer au niveau du travail et des conditions de travail des enfants et de tout individu selon la loi ;
- les représentants d'institutions, d'ONG et Associations de lutte contre le travail des enfants ;
- les membres des associations d'artisans ;
- les autorités locales.

Ces catégories d'informateurs constituent la population cible au sein de laquelle les personnes interviewées ont été identifiées.

2.2.4. Technique et Taille d'échantillonnage

Le caractère qualitatif de la recherche, le temps et surtout l'option prise de mener des entretiens directs avec tous les informateurs imposent de limiter la taille de l'échantillon.

La technique pour déterminer la population de l'échantillon a été celle du choix raisonné des acteurs (échantillonnage de commodité) combinée à la méthode boule de neige pour les grands groupes. Cela veut dire que certains informateurs interviewés ont permis d'identifier d'autres informateurs intéressants dans la zone d'étude ou l'arrondissement repéré. C'est donc la méthode non probabiliste de choix raisonné qui a été utilisée. Les informateurs ont été recensés dans les 5 arrondissements de la Commune. Les acteurs interviewés ont été identifiés en général sur la base de leur implication directe dans le processus d'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment ou en tenant compte de leur position sociale ou professionnelle stratégique. L'investigation des interviewés s'est opérée de façon déductive jusqu'à observer un seuil de saturation par catégorie d'acteurs. Les grands groupes ont été pris en considération. Ceci a permis d'avoir de façon opérationnelle sur le terrain 126 sujets enquêtés répartis comme l'indique les tableaux ci-après.

Tableau II : répartition des informateurs selon la population d'Etude

Catégories de populations concernées	Nombre de sujets enquêtés	Pourcentage
Les enfants	50	39,68%
Les personnes adultes ayant des responsabilités sur les enfants	49	38,89%
Les responsables de diverses institutions	27	21,43%
Total	126	100%

Source : résultat réalisé sur la base des données d'enquêtes, 2012

Sur le terrain la configuration de personnes enquêtées se présente comme suit :

Tableau III : répartition selon les catégories précises d'informateurs

Catégories de populations concernées	Catégories d'informateurs	Nombre de personnes enquêtées	Pourcent age
Les enfants (50)	Les apprentis	35	27,78%
	Les élèves	15	11,90%
Les personnes adultes ayant des responsabilités sur les enfants (49)	Les maitres-artisans	25	19,84%
	parents ou tuteurs	20	15,87%
	Les notables	4	3,17%
Les responsables de diverses institutions (27)	Les responsables d'institutions internationales intervenant dans la lutte contre le travail de l'enfant	5	3,97%
	Les membres des associations d'artisans	5	3,97%
	Les autorités locales	5	3,97%
	Les responsables du Ministère du Travail	2	1,59%
	Les inspecteurs du travail	2	1,59%
	Les représentants d'institution, d'ONG et d'Association de lutte contre le travail des enfants.	5	3,97%
	Les représentants du Ministère en charge de la Famille.	3	2,38%
Total		126	100%

Source : résultat réalisé sur la base des données d'enquêtes, 2012

Quelques précisions méritent d'être données sur les apprentis. Sur les 35 interrogés ont compte 20 en maçonnerie, 5 en ferrailage, 5 en coffrages et 5 en électricité-bâtiments. Les 15 élèves atteints se décomposent en 10 garçons et 5 filles. Les parents ou tuteurs

interviewés sont 15 hommes et 05 femmes. Pour ce qui concerne les 25 maitres-artisans, 10 maçons, 5 ferrailleurs, 5 coffreurs et 5 électriciens bâtiment ont été interviewés.

Pour recueillir les informations auprès des informateurs ciblés, il a été utilisé plusieurs techniques de collecte de données, des outils et matériels adaptés.

2.2.5. Techniques de collecte de données

Celles retenues et utilisées lors de l'enquête pratique sur le terrain s'adaptent bien au type d'étude. Il s'agit de : l'entretien et l'observation. Les informations collectées complètent celles recueillies lors de l'étude documentaire.

2.2.5.1. L'entretien

Il a permis d'avoir des échanges directs avec les informateurs. Ces entretiens ont eu lieu sur les chantiers, dans les maisons et dans les services, lieux retenus de commun accord avec la personne à enquêter. A ce niveau nous avons utilisé un enregistreur pour aller vite et aussi pour ne pas perdre des informations. L'entretien est semi-directif et donc adaptable à tout moment en tenant compte des informations de base recherchées.

2.2.5.2. L'observation directe

Au delà de l'observation directe des interviewés pour décrypter la sincérité de leur réponse, l'observation des chantiers a été aussi réalisée dans le cadre de la recherche. Elle a permis de collecter des informations objectives et factuelles sur le terrain pour compléter les entretiens et apprécier la fiabilité de certaines informations.

2.2.6. Outils et matériels de collecte de données

Le guide d'entretien et la grille d'observation ont été utilisés lors de l'enquête.

2.2.6.1. Le guide d'entretien

Ses articulations ont été définies en fonction des catégories de personnes à interviewer. Les grandes lignes des sujets à aborder y ont été consignées. Le guide a servi de canevas

d'orientation et de cadrage pour l'entretien. Il a été opérationnalisé par des questions envisageables ou qui dérivent des réponses de l'informateur.

2.2.6.2. La grille d'observation

Elle est très importante pour l'étude. Elle a permis de décrire les éléments (personnes et matériels de travail) observés sur les chantiers afin de nourrir l'analyse. Elle a permis d'avoir des éléments objectifs pour compléter les informations qui nous sont fournies oralement par les acteurs et d'apprécier les conditions de travail des enfants sur les chantiers.

2.2.6.3. L'enregistreur numérique et l'appareil photographique numérique

Ils ont été utilisés comme matériel de terrain. Ils ont été choisis parce qu'ils sont plus facilement connectables à l'ordinateur et le traitement des informations et des images beaucoup plus facile et fiable. Ces deux matériels complètent les autres outils de collecte de données (guides d'entretien et la grille d'observation).

2.2.7. Aspects éthiques

Au début des entretiens, il est expliqué à l'informateur le but de l'enquête et la garantie de l'anonymat pour les informations collectées. L'intérêt d'utiliser l'enregistreur pour aller vite, la confidentialité par rapport à toutes les informations fournies sont expliqués pour rassurer les personnes enquêtées. Des pseudonymes ont été utilisés lors des enregistrements.

2.2.8. Période des recherches

2.2.8.1. Recherches documentaires et personnes ressources

Les recherches documentaires ont commencées depuis mars 2011 lorsque le sujet a été retenu. Elles ont permis d'élaborer la problématique du sujet et d'envisager les outils de travail. Par ailleurs des personnes ressources notamment des parents d'apprentis, des autorités locales et des apprentis ont été interviewés au cours du mois de mai 2012. Cette pré-enquête a permis d'affiner la problématique et de réviser les outils de collecte de données.

2.2.8.2. *Durée des travaux de terrain*

Tout le mois d’Août 2012 a été consacré à l’enquête de terrain. La plupart des personnes ciblées ont été approchées ; l’entretien et la collecte d’informations ont été réalisés. Au cours de ce mois les entretiens se sont déroulés de chantiers en chantiers, de maison en maison et de service en service. Mais il est resté certains responsables d’institution qui n’avaient pas pu être atteints. Ces derniers ont été pris en compte au cours des mois de septembre et d’octobre 2012 au cours desquels ils ont pu fournir les informations recherchées.

2.2.9. Traitement et analyse des données

2.2.9.1. *Traitement des données*

Les discours des acteurs ont été enregistrés sous le type VLC média file ou en son wave. Ils ont été saisis dans des documents Word à l’aide de l’outil informatique en vue d’obtenir les textes. Cette transcription a été une étape importante et très longue. Les grilles d’observation ont été dépouillées de façon manuelle. Le découpage thématique a suivi et tient compte de la cohérence thématique inter-entretien, des différents points de vue issus des entretiens et des observations.

2.2.9.2. *Analyse des données*

Elle puise dans les études documentaires, dans les discours des différents acteurs et dans l’observation. Cette analyse est essentiellement thématique et s’inscrit dans les perspectives des hypothèses et des objectifs énoncés dans la problématique. Les discours et témoignages viennent nourrir aussi les démonstrations et les analyses faites. La logique des acteurs et leur interaction sont au centre de cette analyse et des discussions. La multiplicité des sources d’informations a permis d’effectuer des croisements par triangulation pour en tirer la substance utile et vérifier la concordance des discours. Il n’est cependant pas possible de prétendre d’avoir tout dit sur les fondements socioculturels de l’utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment en milieu Tori ; Boileau ne disait-il pas que « qui ne sut se borner ne sut jamais écrire » ? (ERNY, 1973 : 91).

2.2.10. Limites de l'étude, difficultés et solutions apportées

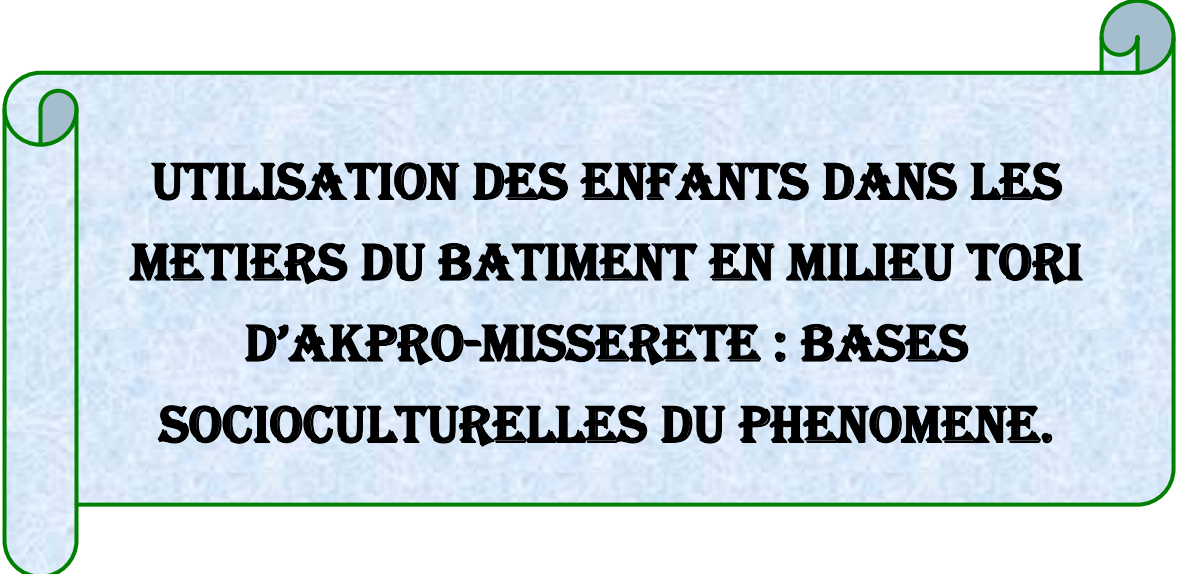
La délimitation thématique montre déjà les limites de la présente étude. Parlant de travail d'enfants, l'accent est souvent mis sur l'aspect juridique. La présente étude qui n'évacue pas entièrement cet aspect juridique, se propose en priorité une autre lecture du phénomène, centrée sur les fondements socioculturels de son évolution et les logiques des acteurs concernés au regard de la persistance du phénomène. Plus encore, l'attention est focalisée sur l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment dans une commune. Il est certain que le problème du travail d'enfant dépasse les métiers du bâtiment et bien d'autres secteurs sont concernés.

Par ailleurs cette étude a été jalonnée de quelques difficultés. D'abord au niveau de la formulation du sujet. Grâce au co-directeur de mémoire et aux conseils des chercheurs, cette situation a été réglée. Sur le terrain, trois informateurs ont créé quelques problèmes. Il a été très difficile de rencontrer une responsable de structure pendant tout un mois. L'entretien a pu heureusement se tenir avec lui 2 mois après. Un autre responsable de structure vers lequel un agent m'avait envoyé a refusé catégoriquement de me donner l'information recherchée. Il a bien précisé qu'il a les données recherchées, mais qu'il ne peut pas donner sans l'autorisation de ces supérieurs hiérarchiques. L'information a été trouvée auprès d'autres responsables de structures sans grande difficulté. Le premier maître – artisan interrogé lors de l'enquête de terrain n'a pas été facile à convaincre. Au début, il a refusé de répondre à nos questions malgré nos explications préliminaires. Ce maître ferrailleur a posé de nombreuses questions. Pour lui de nombreux escrocs sont dans le pays. Ils peuvent vous prendre des informations et vous compliquent la vie à tout moment. Malgré que j'étais accompagné par un maître électricien, il a fallu réexpliquer à plusieurs reprises notre but et l'intervention d'un maître-maçon avant qu'on ait pu réaliser l'entretien avec ce ferrailleur. Cette réticence, nous a permis d'affiner notre discours liminaire à la rencontre d'autres Maîtres-artisans et nous n'avons plus rencontré de pareilles résistances. De nombreux acteurs ont été plutôt très intéressés par notre recherche.

Une autre grosse difficulté a surgi lors de la saisie des informations. En absence de logiciel de transformation de discours en texte, cette étape a été très lourde et pesante, elle a pris beaucoup de temps par rapport à nos prévisions. Mais avec patience et courage nous sommes parvenus à la réaliser. Ces écueils surmontés, l'enquête a été menée à terme et le

dépouillement fait. C'est ce qui a permis d'avoir les résultats que nous allons présenter et analyser dans les chapitres 3 et 4 qui vont suivre et qui constituent la deuxième partie du mémoire intitulé : utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment en milieu Tori d'Akpro-Misséréte : Bases socioculturelles du phénomène.

DEUXIEME PARTIE



**UTILISATION DES ENFANTS DANS LES
METIERS DU BATIMENT EN MILIEU TORI
D'AKPRO-MISSERETE : BASES
SOCIOCULTURELLES DU PHENOMENE.**

CHAPITRE 3

**ATTACHEMENT DES TORI AUX METIERS DU
BATIMENT ET IMPLICATION DES ENFANTS : ESSAI DE
COMPREHENSION DU PHENOMENE.**

L'attachement d'un peuple, d'une ethnie comme le peuple Tori aux métiers du bâtiment et l'implication des enfants Tori dans ces métiers ne sauraient être un pur hasard de la vie. C'est pourquoi, il convient d'affirmer avec Ferdinand NGUEYAP que le travail des enfants est un fait social complexe et qu'on ne peut comprendre qu'en le replaçant dans son contexte (SCHLEMMER, 1996 : 394). Pour lui, le travail des enfants n'est pas une simple expression des difficultés économiques des familles et de la pauvreté, mais celle des valeurs et des normes d'une société qu'il faut comprendre, avant d'entreprendre toute action novatrice (SCHLEMMER, 1996 : 393). C'est cet effort de compréhension qui est fait dans ce chapitre qui scrute les contextes historiques et socioculturels afin de saisir les racines et les déterminants du phénomène.

3.1. QUELQUES DETERMINANTS HISTORIQUES

Le sociologue et plus encore le socio-anthropologue pour conduire son analyse sur un phénomène sociétal puise obligatoirement dans l'antériorité, dans l'histoire, recherche les bases historiques et les contextes historiques qui ont donné naissance ou favorisé un tel phénomène, développé une telle logique ou un tel comportement. C'est pourquoi, disait DURKHEIM, « La cause déterminante d'un fait social doit être cherchée parmi les faits sociaux antécédents » (DURKHEIM, 1986 : 109). Dans ce sens, il importe de rechercher ou

de toucher dans la présente étude les facteurs historiques qui motivent l'attachement des Tori aux métiers du bâtiment et l'implication des enfants dans ces métiers.

3.1.1. L'ingéniosité dans les constructions des habitations traditionnelles

L'effort de création d'abri, de logement pour l'homme, si l'on veut rechercher son origine historique coïnciderait nécessairement avec celle de l'apparition de l'homme ou tout au moins, à partir du moment où l'homme a jugé utile d'avoir des abris pour se protéger. Dans la Commune d'Akpro-Misséréte, il est apparu qu'à un moment difficilement repérable dans le temps, les premiers bâtiments construits et utilisés par les habitants étaient des cases faites avec de la terre de barre retirée à partir de trous creusés devant, derrière ou à côté des habitations. Ces trous appelés « kodo » existent encore de nos jours dans certaines agglomérations ou maisons familiales. Les personnes qui montaient ces bâtiments étaient de vrais artisans de la construction et le faisaient avec une certaine adresse et doigté comme le précise le témoignage de certains informateurs.

« Moi ce que je sais dans la zone Tori : j'ai vu les anciens qui ont construit leur bâtiment J'ai même participé à certains bâtiments mais en terre de barre, je peux dire que c'est magnifique. Ils ont le goût de la construction. Ils montaient la terre pétrie. Ils le faisaient sans mètre, sans décamètre, sans ``niveau''. Tu vas voir le monsieur, il se met debout là, il élève le mur ; il arrange, il arrange tape, tape, et il reste éloigné, il regarde et il revient, il prend le coupe-coupe et enlève les parties qui débordent. Certains, c'est avec les deux points de la main qu'ils ajustent tout. Mais quand tu vois ça c'est beau, c'est Génial. Moi, je pense que tout est parti de ces constructions là. C'est comme s'il y avait déjà en eux une prédisposition aux travaux de construction des bâtiments.» (*Notable, Akpro-Misséréte*).

Cette explication historique revient dans les propos d'autres acteurs et personnalités d'Akpro-Misséréte.

« Dans le domaine de la construction des bâtiments, il y avait d'abord les gens qui font la construction en terre rouge. Tout a commencé par eux. » (*Président du collectif des artisans.*)

3.1.2. L'importance du bâtiment et l'évolution des leurs formes

Selon les personnes enquêtées, les toutes premières constructions étaient des cases rondes. Mais la forme des habitations de la commune d'Akpro-Misséréte a progressivement évolué

à la faveur de la colonisation et précisément de l'introduction dans la ville de Porto-Novo des types d'habitations rectangulaires réalisées par le colonisateur, les portugais, les afro-brésiliens.

« Ils ont commencé par des cases rondes. Moi j'ai vu les cases rondes et il y en a encore dans Akpro-Misséréti. On appelle ça « xosi », c'est le bâtiment de l'homme ici. Quand tu as ton garçon qui a autour de 15 ans, rapidement c'est le premier bâtiment qu'il doit construire pour que « la jeunesse commence par battre son plein » c'est ce que les Tori expriment en disant « bɔ dekpɛ non be ». *(Notable, Akpro-Misséréti)*

En fait, le bâtiment ici constitue pour le jeune Tori une acquisition qui valorise sa jeunesse, qui lui donne de l'importance en tant que jeune. Donc à un certain âge, il est un honneur de quitter la case familiale pour intégrer son propre bâtiment. Cela marque une évolution sociale importante dans la vie de l'enfant. C'est alors qu'il devient un vrai jeune « dekpɛ nugbo nugbo ». Le rôle social que joue le « xosi » explique dans une certaine mesure l'attachement des Tori aux métiers du bâtiment. Car pour intégrer le « xosi » il faut le construire et déjà autour de 15 ans un enfant (garçon bien sûr) Tori qui se veut une certaine considération doit disposer de son « xosi », signe d'une certaine indépendance par rapport aux parents. Il doit s'y impliquer et tout faire pour le réaliser.

Les cases rondes des parents ou bien les « xosi » des jeunes ont progressivement changé de forme ; les raisons fondamentales sont la recherche de plus d'espace et l'imitation d'autres types de constructions introduites par des étrangers.

« C'est les cases rondes au début. Mais ils ont détruit toutes ces cases par la suite car les choses ont évolué. Les cadres Tori que vous voyez et qui sont à la retraite aujourd'hui sont nés dans des cases rondes. Ça a évolué parce que c'est dans cette case qu'on fait 8 gosses, 10 gosses. Ils ont compris à un moment donné qu'il faut élargir la chambre un peu. Quand ils viennent à Porto-Novo, ils voient les cases rectangulaires des afro-brésiliens, et pour imiter un peu la chose ils ont commencé par faire des cases rectangulaires plus spacieuses composées de : une chambre et un salon, deux chambres et un salon, etc. » *(Notable, Akpro-Misséréti)*

3.1.3. La recherche de main d'œuvre par les européens et l'assiduité des ouvriers Tori

Au-delà des cases rondes en terre de barre, il est reconnu que les travaux de maçonnerie pour la construction des bâtiments ont été introduits à Porto-Novo par les « agouda », c'est-à-dire les portugais.

« Les portugais étaient arrivés avant les français. Les constructions n'étaient pas faites de ciment comme on le voit aujourd'hui. Il y avait du béton, de la terre stabilisée, de la dalle faite avec du bois. » (*Président collectif des artisans, Akpro-Misséréte*)

Pour leurs travaux de construction, les portugais avaient besoin d'une main d'œuvre locale. Il est apparu que les enfants ou jeunes des villes, de Porto-Novo notamment, n'aimaient pas beaucoup s'impliquer dans les travaux de bâtiments, dans des travaux durs. Ceux d'entre eux qui acceptaient de faire ces travaux abandonnaient souvent très facilement les chantiers. Les portugais sont alors obligés d'aller dans les villages (appelés péjorativement par les gens de la ville « Gbeta ») environnants pour aller chercher les jeunes pour les aider dans les travaux. Alors beaucoup de jeunes Tori se sont engagés très tôt dans les métiers de construction. Et comme ils ont été reconnus assidus et sérieux, ils étaient souvent sollicités et souvent recherchés pour travailler parce que bien appréciés par les européens. L'introduction du métier d'électricité serait aussi le fait des portugais selon nos informateurs.

« C'est toujours les portugais qui ont amené le métier d'électricité. Mais l'électricité qu'ils ont amenée est l'apparent. Ils n'ont pas amené l'encasté. C'est plus tard, vers 1960-1962 que l'encasté est amené au Bénin. » (*Président collectif des artisans, Akpro-Misséréte*)

Au total, l'engouement des Tori (adultes comme enfants) pour la construction a une origine lointaine. Elle remonte aux habiletés développées par ce peuple depuis la construction des habitations traditionnelles en terre de barre. Le rôle social du « xosi » explique l'attachement et l'implication des enfants qui recherche une certaine autonomie et considération. Plus récemment (origine proche), la recherche de la main d'œuvre par les premiers européens établis à Porto-Novo a aiguisé davantage le goût des Tori pour ces métiers du bâtiment. Ils étaient appréciés et valorisés pour leur sérieux, leur assiduité et endurance à la tâche et puis, bien sûr, cela leur rapportait de l'argent.

3.2. PRINCIPAUX DETERMINANTS SOCIOCULTURELS

Le contexte socioculturel est très important dans la détermination des fondements du phénomène d'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment dans la commune d'Akpro-Misséréte. Pour DURKHEIM, (1986 : 111-112), « l'origine première de tout processus social de quelque importance doit être recherchée dans la constitution du milieu social interne ». « L'effort principal du sociologue devra donc tendre à découvrir les

différentes propriétés de ce milieu qui sont susceptibles d'exercer une action sur le cours des phénomènes sociaux ». Les recoupements faits suivants les informations obtenues lors de l'enquête permettent de mettre en exergue plusieurs éléments déterminants du milieu en vue d'expliquer l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment en milieu Tori d'Akpro-Misséréte.

3.2.1. La sécurisation de l'enfant face à la mise forcée au couvent

En milieu Tori, historiquement, c'est le vodoun qui est adoré. Certaines fois, il faut 6 mois et plus avant la sortie des jeunes initiés. Ce sont des enfants ou des jeunes qu'on met dans ces couvents pour les initier. A leur sortie ils ne savent plus ce qu'il faut faire. Ils sont craints par les gens. L'entourage développe une discrimination voire une certaine exclusion sociale à l'endroit des jeunes initiés. Cette situation a amené de nombreux parents à développer des stratégies en vue de soustraire leurs enfants de l'internement et de l'initiation au couvent. Ainsi, à un certain âge, l'enfant est caché par les parents, pour le cacher ont le déplace de son village pour un autre village. Cet enfant pour qu'on puisse garantir son avenir est mis auprès d'un maître - artisan (souvent un maçon) qui le protège. Ce patron peut être un membre de la famille, de la belle famille, éloigné ou un ami. L'enfant auprès du maître-artisan est sécurisé, il échappe au couvent du Vodoun et il apprend très tôt le métier de son tuteur. De nombreux enfants sont devenus maçon, ferrailleur ou coffreur par cette voie. Lorsqu'ils deviennent grands, ils ne peuvent plus être contraints à faire le couvent.

3.2.2. La proximité du Nigéria, la mobilité et la qualité des prestations

Les départements de l'Ouémé-plateau représentent une zone frontalière, commerciale caractérisée par un fort taux du travail des enfants et où la mobilité des enfants est très facilitée par l'effet frontière, les activités commerciales, la reproduction des castes (BCAT-UE : 2010). La Commune d'Akpro-Misséréte est l'une des localités du département de l'Ouème qui n'échappe pas à cette situation de l'effet frontière.

« Il y a le Nigéria. La proximité du Nigéria. Il paraît que les nigériens n'ont pas la finesse et les techniques qu'ont les béninois. En matière de BTP. Ces Tori apprennent ces métiers et allaient travailler au Nigéria. Je crois que compte tenu d'un certain nombre de contingences et de facteurs,

ils sont revenus au Bénin et cette finesse qu'ils ont développée au Nigéria est certainement appréciée par les Béninois aussi qui leur confient des chantiers sur toute l'étendue du territoire national». *(Responsable d'institution de protection)*

Pour d'autres, la migration des enfants et jeunes Tori d'Akpro-Misséréte vers le Nigéria leur rapporte de l'argent lorsqu'ils travaillent sur les chantiers de construction, mais ces jobs ont contribué à leur formation et performance dans ces métiers du bâtiment. Mais à la base c'est le manque de soutien qui est à la base de cette mobilité.

« Il y a aussi les migrations vers le Nigeria. Les bâtiments se sont vite développés au Nigéria qu'au Bénin. Ils ont vite commencé par construire les grandes maisons au Nigéria. Alors, les enfants Tori traités de « villageois » ou « gbetanu » allaient au Nigéria pour travailler. Ils y vont pour faire des jobs, pour aller chercher de l'argent. Quand ils reviennent au Bénin, ils savent déjà faire certains travaux. C'est ainsi que certains deviennent modernes. Or les enfants de Porto-Novo et des villes en général ne vont souvent pas au Nigéria travailler. Ils vivent dans de meilleures conditions. Précisons que le fait de n'avoir personne, de n'avoir pas de soutien a aussi fait que les Tori s'attachent fortement au métier qu'ils ont appris et le font bien. » *(Notable, Akpro-Misséréte)*

En somme, la mobilité est à double sens. Des enfants Tori, formés ou non au Bénin vont travailler au Nigéria. De même, d'autres enfants formés au Nigéria ou qui se sont perfectionnés là-bas reviennent pour diverses raisons et mettent en valeur ce qu'ils connaissent dans le domaine du bâtiment. Au centre de cette mobilité à double sens se place le sérieux, l'assiduité, l'endurance, l'attachement et la bonne performance de l'enfant et du jeune Tori. La faiblesse des moyens des familles et la recherche d'une autonomie financière par les enfants influencent fortement la décision de l'enfant d'entrer précocement dans l'apprentissage des métiers du bâtiment ou la décision des parents de l'y conduire.

3.2.3. Une prise précoce de responsabilité, des stratégies pour vite entrer dans la vie active et aider sa famille

La mise des enfants précocement dans les métiers du bâtiment en milieu Tori est une responsabilisation précoce de l'enfant, une stratégie pour vite entrer dans la vie active et pour aider sa famille. Cette décision de mettre l'enfant en apprentissage et très souvent prise par les parents par les tuteurs. Elle peut aussi venir de l'enfant lui-même se retrouve face à des situations socio-familiales qui l'obligent. Les propos des informateurs ci-après illustrent bien la question.

« Comme ici au village, les parents n'ont pas beaucoup de moyens par rapport à ceux de Porto-Novo. Celui qui a souffert pour acquérir quelque chose, le garde mieux que celui qui a tout à sa disposition.

Moi – Même, si je prends mon cas, j'ai eu le CEPE en 1964. Je suis d'une famille monogame mais nous sommes dix enfants. Mais je suis l'aînée. Comment est-ce que je vais aller à l'école pour pouvoir aider mes parents et aider surtout mes frères. J'ai quitté les bancs en 5^e du collège pour aller en apprentissage. Déjà à partir de 6 mois d'apprentissage, j'ai commencé à faire des jobs pour aider financièrement mes parents et mes frères. » (*Président collectif des artisans*).

Une certaine endurance et docilité est reconnue à l'enfant Tori. Certaines personnes interrogées lient la performance des maîtres – artisans Tori à ces qualités qu'ils ont développées quand ils étaient enfants - apprentis.

« Il est à constater que les enfants des villes en apprentissage ne sont pas assidus comme ceux des villages. Pour ces derniers, C'est donc le manque de moyens des parents qui font que malgré toutes les souffrances qu'il endure en apprentissage, l'enfant Tori est plus docile, s'investit pour son travail et le maîtrise correctement. Au moment où l'enfant Tori ne connaît que son travail et est soumis au patron, l'enfant de Porto-Novo, lui s'intéresse à aller au terrain pour jouer au ballon ou au Cinéma. Il s'amuse et paresse un peu. » (*Président collectif des artisans*).

Il convient donc de retenir comme principaux déterminants sociaux culturels qui fondent l'attachement des Tori aux métiers du bâtiment et la forte implication des enfants, la recherche d'une sécurisation de l'enfant et de son avenir, la proximité du Nigéria et les opportunités qu'offre cette proximité, la reconnaissance d'une certaine performance qui confère une certaine fierté, la prise précoce de responsabilité pour des raisons familiales. Ces déterminants sont renforcés par des habiletés historiquement et socialement reconnus et les tendances d'autonomisation rapide du jeune Tori qui n'est reconnu véritablement jeune que lorsqu'il construit son « xosi ». Du point de vue comportemental et des attitudes, il est reconnu une certaine docilité et endurance et persévérance au Tori, surtout à l'enfant Tori mis en apprentissage. Bien que en général, les Tori se font appelés ``Porto-Noviens``, lorsqu'on fait appel à leur sociologie et à leur histoire, ils font bien la différence eux et les populations originaire de Porto-Novo. Ainsi, il a été remarqué, lors de mains entretiens, la forte tendance à comparer l'enfant Tori et l'enfant Goun de Porto-Novo. Dans tous les cas le peuple Tori est conscient de l'intérêt que la majorité de la population porte à ses prestations en matière de construction des bâtiments. Il en tire même une certaine fierté, bien qu'il reconnaisse la part importante des difficultés socio-économiques dans leur orientation vers les métiers du bâtiment. Toutefois, il est important de préciser que la comparaison entre l'enfant Tori et l'enfant des villes ou de Porto-Novo qui revient dans plusieurs discours est

une réalité de terrain qu'il est difficile de ne pas rapporter. En effet, il convient de voir de façon plus objective ces propos. Il n'est nullement question de discréditer l'enfant de telle ou telle autre localité. Car en fait, si les contraintes socio-familiales imposent une discipline à l'enfant Tori, il est tout de même indiscutable que tout enfant a besoin de distractions pour son complet bien-être.

Si l'attachement des Tori et l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment sont convenablement établis, il convient aussi de se demander quelles perceptions, représentations et logiques nourrissent la persistance du phénomène malgré les réprobations et les luttes ouvertes contre les travaux dangereux engagées depuis quelques années ?

CHAPITRE 4

PERSISTANCE DE L'UTILISATION DES ENFANTS DANS LES METIERS DU BATIMENT : ACTEURS, LOGIQUES ET REPRESENTATION EN JEU.

Que les Tori soient vraiment attachés aux métiers du bâtiment, qu'ils y impliquent de facto leurs enfants est une réalité dont les déterminants historiques et socioculturels viennent d'être mis en exergue dans les chapitres précédents en revisitant l'histoire et certaines données culturelles. Mais, que le phénomène d'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment change de visage, persiste et devient de plus en plus préoccupant, il reste un pas à franchir pour analyser les logiques qui sous-tendent cette persistance en vue d'envisager des perspectives en la matière. C'est cet exercice que le présent chapitre essaie de faire à travers quelques axes d'appréhension du phénomène.

4.1. PERCEPTION ET REPRESENTATION DE L'ENFANT TORI ET DE SA REUSSITE.

La reproduction d'un phénomène social et sa persistance invite non seulement à investiguer l'univers culturel, mais aussi à interroger les perceptions et les représentations des populations afin de découvrir l'essence et le fil conducteur des mutations ou des résistances. Utiliser ou encourager l'enfant dans des travaux dangereux ne devrait normalement pas être envisagé par des adultes censés le protéger. Cette analyse cartésienne, logique de bons sens est – elle partagée par le peuple Tori et les acteurs en jeu dans ce processus de mise au

travail précoce de l'enfant et de sa soumission aux travaux dangereux que constituent les métiers du bâtiment ? Avant d'aborder les logiques des acteurs en présence, il est bon de partir de la perception et de la représentation de l'enfant et de sa réussite en milieu Tori.

L'enfant en milieu Tori est ovi (*l'enfant*) ou vikevu (*enfant ou petit enfant*). Il n'y a pas un âge limite pour le définir comme le stipule la Convention relative aux Droits de l'Enfant et la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (toute personne âgée de moins de 18 ans). Les éléments pour l'apprécier sont de plusieurs ordres : l'âge bien entendu sans formalisme pas de borne tranchée, la maturité, le développement de l'esprit, la maturité sociale, la connaissance, la vulnérabilité, la capacité de discernement des risques. La plupart des Tori enquêtés reconnaissent que l'enfant est cet être humain qui a un certain âge même si la limite varie considérablement selon les personnes enquêtées. Mais ils évoquent d'autres considérations. Ainsi, l'enfant est cet être qui manque de connaissance, de maturité, de capacité de discernement. Il est un être vulnérable par rapport à l'adulte (mexo) ou (meganxo) qui possède lui la maturité sociale. Ainsi défini, l'enfant devrait être protégé des risques. Les populations Tori partagent le principe que l'enfant, être vulnérable doit être protégé et éduqué. Mais le processus de cette protection ou de cette éducation ne semble pas toujours conforme aux standards développés à l'école et par les institutions de protection. Pour ces populations, la réussite sociale telle que définie dans leur société déterminera le type de protection et d'éducation. Pour le Tori, un enfant réussi socialement est celui là qui témoigne de respect pour ses parents, pour sa famille et qui leur apporte une aide.

« Ce qu'on voit pour dire qu'un enfant a réussi, c'est ça démarche et son comportement. S'il a de l'argent ou pas, c'est son comportement, sa politesse, le respect qu'il y a pour les adultes qui importe. La manière de leur porter assistance, d'aider sa famille. Il doit apporter quelque chose à sa famille, Mais s'il néglige sa famille, il ne sera valorisé. S'il est respectueux, les adultes vont le bénir. » (*Une dame, parent d'enfants.*)

La soumission, la docilité, le respect de l'adulte, l'assistance à sa famille sont les critères évoqués par les personnes enquêtées pour représenter l'enfant en milieu Tori. Bien que l'on évoque l'assistance à la famille qui ne peut se faire sans moyens, la richesse ne semble pas être un critère de réussite ou de considération de l'enfant.

« L'enfant doit avoir le respect de son père, de sa mère, de ses frères, de ses aînés. Il doit respecter les amis de son père et de sa mère. Parce que toutes ces personnes vont conseiller utilement l'enfant lorsqu'elles le voient dans certaines mauvaises situations car « Nin onyɔ avun sin ε me e, o ma na hwui, o na djehwe na e me e » « on ne connaît pas le propriétaire d'un chien et on tue son chien, on

prévient ou in informe le propriétaire ». Ce n'est pas nécessairement le fait d'avoir beaucoup d'argent. Il arrive qu'un enfant riche qui a beaucoup d'argent n'est pas considéré comme un autre qui a de modestes moyens surtout si le riche ne respecte pas sa famille et son entourage » (*Ancien délégué, notable*).

L'enfant dans tous les cas doit travailler pour avoir des moyens pour assister sa famille. Bien que conscients de la dangerosité des métiers du bâtiment, certains parents soutiennent que l'enfant doit entrer très tôt en apprentissage.

« Les enfants doivent entrer aussi dans ces métiers malgré les dangers car c'est petit qu'ils doivent commencer l'apprentissage pour être habitué, à l'école on commence aussi petit pour bien assimiler. » (*Père d'enfants apprentis*).

En somme, les dangers des métiers du bâtiment sont secondaires par rapport à ce que cela rapporte à l'enfant et à la famille. L'enfant n'est pas une personne qui doit tout attendre des parents. Il est appelé à apprendre un métier, à travailler pour gagner de l'argent en vue d'aider sa famille et pour s'autonomiser dans le futur. Cette perception et cette représentation du rôle social de l'enfant favorise assurément sa mise en apprentissage précoce. Mais le fleuve de la persistance du phénomène d'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment en milieu Tori est nourri par bien d'autres affluents. Il s'agit de certains phénomènes sociaux de notre temps comme la crise du système scolaire et la crise de l'emploi.

4.2. LES CRISES DU SYSTEME SCOLAIRE ET L'APPRENTISSAGE DES METIER DU BATIMENT

4.2.1. Le système scolaire et de ses crises

Les acteurs apprécient différemment le système scolaire et ses crises. Il est reconnu que l'école est une bonne chose pour tous. Certains parents regrettent n'avoir pas été scolarisés et instruits.

« C'est très important ; moi, j'ai voulu aller à l'école, mais mon père n'a pas permis ça m'a fait très mal. C'est ma chance que l'on a donné à mon petit frère, *papa momon*. Ce qui est intéressant dans la scolarisation c'est qu'on ne peut pas te tromper. Si tu n'es pas scolarisé, si tu as une lettre à lire ou à faire, tu es dans l'obligation de solliciter celui qui est allé à l'école et ce dernier, selon son intérêt, il peut bien te faire le travail ou mal le faire. L'école est très importante. Moi j'aime beaucoup car c'est bon pour toute personne ». (*Mère d'enfants apprentis*).

L'instruction peut aussi aider à mieux et vite apprécier les risques selon certains acteurs. Pour d'autres encore si l'école donne une bonne connaissance théorique, la performance de la pratique professionnelle se retrouve plus avec les artisans traditionnels.

« Le patron instruit appréhende vite les risques et les limite pour les enfants. L'enfant formé à l'école professionnelle à une bonne connaissance théorique mais sur le plan pratique est moins performant que celui formé chez l'artisan ». (*Agents d'ONG de protection d'enfants*).

Mais à côté des avantages certains de la scolarisation et son impact sur la performance des prestations dans les métiers du bâtiment, les crises du système scolaire semblent fournir beaucoup d'enfants au secteur d'apprentissage des métiers d'enfants.

« Les problèmes liés à notre système éducatif, impactent négativement, non seulement le travail des enfants dans le secteur des BTP, mais le travail des enfants en général. Parce que la plupart des enfants que l'on retrouve dans le marché du travail sont des enfants déscolarisés. Et cette déscolarisation ne peut pas ne pas être imputée aux défaillances de notre système éducatif. Si nous nous référons aux causes structurelles de la déscolarisation au Bénin, les grèves, les grèves répétées vont occuper une place importante. La qualité pédagogique et logistique du système éducatif est aussi mise en cause. » (*Responsable d'institution de protection d'enfants*)

Les métiers du bâtiment en milieu Tori accueillent de nombreux enfants déscolarisés. De nombreux parents se disent fatigués et dépassés par les dépenses de l'école. Certains parents découragent les enfants. Les grèves font que des parents enlèvent des enfants des écoles publiques pour des écoles privées ; mais il arrive souvent qu'ils ne respectent pas les engagements et exigences financiers des écoles privées et les enfants sont renvoyés. Certains parents sont obligés de ramener les enfants à l'école publique. Là encore les problèmes ne manquent pas (grèves et aussi des frais). Finalement les parents n'en peuvent plus et ces enfants restent à la maison et se retrouvent très facilement avec un maître-ferrailleur ou un maître-coffreux ou un maître-maçon. C'est ce que confirme cet Ancien chef de village.

« Lorsque les enfants sont renvoyés à la maison du fait des grèves, on ne peut pas les empêcher d'accompagner leurs frères maçons et si après la reprise des classes il est intéressé de continuer, il va abandonner l'école. » (*Ancien délégué, Notable*)

La gratuité de l'école ne semble pas véritablement soulager les populations des frais engagés dans la scolarisation des enfants. Pour elle l'école demeure cher et tous les parents n'ont pas les moyens pour maintenir longtemps l'enfant à l'école. Car il faut pour cela, les

fournitures, l'uniforme, les frais de photocopies, l'argent du petit déjeuner et bien d'autres frais que ne cessent de réclamer les dirigeants d'écoles.

« Or si l'enfant est mis auprès d'un maçon ou d'un ferrailleur, ce dernier va lui donner de temps en temps un peu de sous et même le parent peut trouver dedans. » (*Tuteurs d'enfants apprentis*)

« L'école reste onéreuse, la gratuité de l'école, c'est du vent, c'est comme la gratuité de la césarienne. Est ce que les médicaments qu'on paye pour la césarienne ne dépassent pas les frais de l'opération ? » (*Responsable d'association d'artisans*)

Il est à retenir que les grèves, l'inadéquation du système scolaire et les difficultés pécuniaires des parents et tuteurs entraînent la déscolarisation d'un nombre important d'enfants. Ces déscolarisés, lorsqu'ils sont des garçons s'engagent en majorité dans l'apprentissage des métiers du bâtiment. Certains apprentis ont déclaré avoir abandonné l'école parce qu'ils n'arrivaient plus à travailler en classe et qu'ils ne comprenaient plus les cours. Si le système scolaire décourage l'enfant (AGON, 2010 : 19) et produit beaucoup de déscolarisés récupérés par les maîtres-artisans, il a été aussi constaté que si les enfants et leur parents se huent vers les métiers du bâtiment, il y a aussi qu'ils veulent s'assurer d'un emploi sûr aux enfants, gage de leur avenir, ce que l'école ne leur garantit pas souvent selon eux.

4.2.2. L'ampleur des métiers du bâtiment

A Akpro-Misséréte, ceux qui sont allés à l'école et sont devenus des cadres ou personnalités ne sont pas nombreux. Ils sont même rares dans toute la localité selon les personnes interviewées. C'est surtout parmi ceux qui viennent d'ailleurs et qui louent des maisons qu'il faut compter les travailleurs de l'Etat, les fonctionnaires.

« Dans ma maison, il n'y en a même pas un seul. Même pas un enseignant, ni dans la maison qui suit ma maison, ni dans celle qui vient après. Tu ne trouveras même pas un enseignant. Même pas un agent de santé. Sauf, la fille de *Gbago* qui est restée à Cotonou et qui est devenue aide soignante. Ce qu'on trouve le plus c'est les gens qui construisent les maisons : *xɔgbato e* » (Mère d'enfants apprentis)

Le phénomène est vraiment très remarquable. Dans presque toutes les maisons familiales on dénombre de nombreux maîtres-artisans spécialistes du bâtiment, surtout les maçons et les ferrailleurs, mais aussi les coffreurs et les électriciens et tous ceux- ont des enfants apprentis à leur charge. Une étude du LASDEL pour une institution de protection (le BCAT) en 2010 révélait selon ses investigations que plus de 50% des garçons dans la zone d'Akpro-

Missérété étaient des apprentis-maçons : « C'est aussi le cas, par exemple des enfants en apprentissage en maçonnerie. Selon nos enquêtés, ce secteur d'activité absorbe plus de 50 % des garçons. Car ces enfants en situation d'apprentissage perçoivent de l'argent tous les samedis. Cependant l'apprentissage de ce métier ne se fait pas dans des conditions enviables ». (BCAT-LASDEL, 2010).

Cela montre l'importance des métiers du bâtiment dans la localité et la population d'enfants qui s'adonne à ces métiers. Les propos de ce jeune élève confirment cette réalité.

« Ils sont nombreux. Chez nous ici il y a trop de maçons, beaucoup de coffreurs et de charpentiers et aussi des ferrailleurs. Ils sont très nombreux. » *(Jeune élève au collège d'Akpro-Missérété)*

Si beaucoup ne se plaignent pas de cette pléthore des Tori dans les métiers du bâtiment, certains parents souhaitent et s'efforcent pour que beaucoup d'enfants deviennent aussi des fonctionnaires.

« Les anciens, nos parents n'ont pas permis que les enfants évoluent pour travailler pour l'Etat. Mais aujourd'hui, avec l'évolution, les enfants vont s'efforcer pour devenir un fonctionnaire. Il y a *Jacob* qui est par exemple en formation pour devenir gendarme ». *(Père d'Enfants)*

D'un point de vue objectif, on se demande si le niveau de dangerosité des métiers du bâtiment permet que des enfants s'y adonnent comme on le voit partout car tout le monde reconnaît que l'enfant est un être fragile, un être immature qui doit être protégé. L'étude s'est alors intéressée à travers l'observation aux conditions de travail sur les chantiers. Les résultats obtenus permettent d'appréhender la réalité du vécu quotidien des enfants apprentis sur les chantiers.

Dangerosité des métiers du bâtiment pour les enfants

Les métiers du bâtiment sont des métiers dangereux, encore plus dangereux pour l'enfant qui n'a pas le même réflexe que l'adulte. Il importe donc de prendre des mesures de protection pour le prémunir des risques qui peuvent survenir à tout moment ou pour les éviter. L'enquête menée sur des chantiers dans la commune d'Akpro-Missérété a donné les résultats suivants pour ce qui concerne l'observation des chantiers. Sur 22 chantiers observés, l'analyse de la grille d'observation donne les résultats qui montrent véritablement les conditions de travail des enfants apprentis.

-Concernant l'environnement du chantier, 12 sont en agglomération, 5 dans des zones légèrement habitées et 5 sont complètement isolés des agglomérations comme l'indique la photo N° 1 ci-après. Pour ces chantiers isolés des habitations aucun débroussaillage sérieux n'est véritablement effectué autour des chantiers exposant les enfants et les autres travailleurs à des morsures de reptiles. Les poussières de sable et de ciments sont sur plusieurs chantiers perceptibles.



Photo N°1 : Enfant apprenti d'environ 10 ans, creusant des trous de fondation sur un chantier isolé des agglomérations, P. YASSEGOUNGBE, 2012

-Sur tous les chantiers, les matériels observés sont véritablement de petits matériels de travail. Il s'agit de houe, coupe-coupe, pèles, moules de briques, fils en nylon, cordons, niveaux, truelles, équerres, règle-maçon, taloche, marteaux divers, pinces, scie, paniers, brouettes, échelle en bois. A cela s'ajoutent les matériaux de construction : des fers, du ciment, des graviers, du sable fluvial, des pointes de toutes sorte, des planches de bois, des bois de constructions, l'eau dans des récipients divers : seaux, bidons, fûts.

-Aucun équipement lourd de travail, comme des concasseuses de pierre, les broyeuses, des groupes électriques n'a été observé sur les chantiers. Les matériels lourds et les machines sont certes beaucoup plus dangereux que ceux observés. Mais l'utilisation des matériels observés entraînent quant à eux le déploiement de beaucoup de force physique, de

déploiement par exemple pour faire le mortier avec les pèles, c'est très difficile car il s'agit de mélanger graviers, sable, ciment et eau. Cela nécessite de beaucoup d'énergie

-Pour ce qui concerne les matériels de protection et de sécurité, comme les bottes, les gans, les casques, l'échafaudage en fers, les échelles de sécurité, les cache-nez, ils sont pratiquement inexistantes. Seul un maitre ferrailleur avait porté des bottes, mais son apprenti qui travaillait avec lui était en sandalettes. Pour ce dernier c'est qu'il avait travaillé sur un chantier à Abomey-Calavi où les bottes étaient exigées et il a pris l'habitude de les porter. Il a aussi précisé qu'il ne l'utilise pas en tout temps et sur tous les chantiers.

-Il n'y a aucun matériel de soins et de premiers secours en cas de blessures ou d'accident sur les chantiers.

C'est en bref dans ces conditions que les enfants travaillent dans les métiers du bâtiment et sont exposés à de grands risques dus à leur immaturité, à l'environnement, au manque de matériels de protection et de sécurité, au manque de matériels de soins et de premiers secours, à l'imprévoyance des maitres artisans. Les conséquences ce sont les nombreux cas d'accident.

« Le mieux c'est l'option pour l'élimination du travail des enfants dans les métiers de bâtiment parce qu'ils sont souvent victimes de graves accidents : Electrocutation, blessures, déformation physique, traumatisme, handicap, décès. » *(Agent d'ONG de protection d'enfants)*

« Récemment trois apprentis qui dormaient sur un chantier ont perdu la vie suite à l'écroulement de la dalle tard dans la nuit alors que le patron est déjà rentré chez lui. » *(Agent d'ONG de protection d'enfants)*

« Il y a des dangers, surtout les coffreurs, ferrailleurs, maçons, ils vont en haut et ils tombent des fois. La dame HOUNSI qui vient me laver les habits, son mari est coffreur, il a mis le pied sur une planche de bois qui a cédé en haut et il est tombé sur un chantier et a cassé la jambe. Il a porté longtemps le plâtre et c'est récemment qu'on lui a enlevé le plâtre. » *(Mère d'enfant apprenti)*

« Le frère du maçon AGBA, il est apprenti ferrailleur et un jour il posait du fer dans un mur et on ne sait pas comment il a fait et le mur s'est affaissé sur lui et on l'a amené à l'hôpital. Il est resté à la maison pendant près de trois mois avant de reprendre à travailler sur les chantiers. » *(Elève au collège.)*

« Il y a des cas où ces enfants se blessent. Un enfant peut prendre une brique sur sa tête et demande à l'autre de lui mettre une autre dessus en plus et la deuxième brique peut tomber sur leur pied est c'est pourquoi, ils ont souvent des plaies au niveau des orteils. J'ai DANI l'apprenti ferrailleur, un de ces orteils est resté avec une plaie longtemps suite à une blessure qu'il a eue sur un chantier.» *(Conseiller de Chef village)*

En dehors de nombreux cas d'accidents révélés par les enfants apprentis, les autorités et les parents, les agents des institutions de protection expliquent qu'il y a les chutes lorsque les enfants travaillent à des hauteurs élevées. Il y a les risques d'écrasement vertébraux quand ils prennent des poids trop élevés (à l'image du petit apprenti de la photo N° 2 ci-après s'efforçant de déplacer une grosse brique), lorsqu'ils tirent des brouettes dont les poids sont trop élevés par rapport à leur capacité. Cela va jouer sur leur développement harmonieux. Quand on les laisse sur les chantiers sans moustiquaire, il y a les risques liés au paludisme et à la délinquance juvénile. Pour eux, un chantier est supposé ne pas être habité. Mais lorsque l'on laisse l'enfant sur le chantier, c'est qu'on le laisse libre, livré à lui-même (c'est ce qui est illustré par la photo N° 2 ci-après). Et les risques de dépravations existent sur les chantiers. Par ailleurs ils signalent que sur les chantiers, des adultes amènent des femmes, leurs copines ou les prostituées sur ses chantiers et ils tiennent des rapports avec ces femmes en présence des enfants apprentis mineurs.



Photo N°2 : Enfants apprentis, sans surveillance du maître – maçon, l'un d'eux s'efforce de déplacer une grosse brique vers ses pairs qui élèvent le mur, P. YASSEGOUNGBE, 2012

La dangerosité des métiers du bâtiment est donc incontestable, mais que faire dans le contexte socioculturel et économique actuel ? Qu'est-ce qui peut être fait réellement pour opérer un changement dans le domaine ? Les points de vue diffèrent d'un acteur à un autre,

d'un groupe d'acteurs à un autre groupe comme évoqué antérieurement. Chaque position dérive de l'expérience des uns et des autres et des engagements professionnels ou de la position qu'occupe l'acteur. Les logiques développées sont ainsi diverses. Mais à travers elles, n'est –il pas possible d'entrevoir des perspectives de changement en la matière.

4.3. L'APPROCHE ET LES LOGIQUES DES DIFFERENTS ACTEURS RELATIVES A LA PERTINENCE DE L'UTILISATION DES ENFANTS

Le phénomène d'utilisation des enfants dans le domaine des bâtiments est un phénomène qui ne dépend pas d'un seul acteur. Il implique de nombreux acteurs ou groupe d'acteurs dont chacun à sa perception, sa logique sa stratégie. Le constat aujourd'hui est la résultante des actions combinées des ces acteurs en jeux et les perspectives en dépendent largement. De même toute action de changement ou de développement en la matière ne peut se faire qu'en prenant en considération ces différents acteurs. C'est pourquoi la présente étude a investigué plusieurs groupes d'acteurs et analyser leurs logiques.

4.3.1. Les enfants apprentis

Ce groupe est au centre de l'étude, de la problématique. Il s'agit bien sûr des enfants de 5 à 17 ans. Légalement, il ne devait pas avoir d'enfants de cette tranche d'âge comme apprentis dans le métier des bâtiments du fait qu'il s'agit de métier dangereux et que la législation l'interdit à l'enfant de moins de 18 ans. La réalité est tout autre. Et les enfants ont leur opinion sur la situation. Dans le lot des enfants interrogés, il y a des enfants qui ne sont jamais allés à l'école. Il y a des enfants déscolarisés. Il y a des tout petits 7 à 12 ans et plus grands 13 à 17 ans. L'opinion des enfants est qu'ils sont tous acquis à faire cet apprentissage, car disent-ils c'est ce métier qui va assurer leur avenir. Le choix du métier a été fait par certains qui se sont inspirés de la réussite sociale de certains maîtres-artisans, membres de la famille ou non. Pour d'autres le choix du métier a été conseillé par les parents ou un grand frère ou un oncle qui exerce déjà le métier. Les enfants déscolarisés évoquent comme raison qui les a amenés au métier du bâtiment, le fait qu'ils n'assimilent pas bien les cours en classe, le défaut de performance scolaire, la difficulté des parents à

assurer les frais liés à leur scolarisation. Il est noter un désir d'aller à l'école ou de faire des cours du soir chez les apprentis qui ne sont jamais allés à l'école pour aider à leur apprentissage et à leur métier, une fois libéré. Cela leur permettra de faire des devis et les factures. La majorité des apprentis pensent qu'il est bon d'avoir un certain âge 10 à 14 ans avant d'apprendre les métiers du bâtiment car ils reconnaissent qu'il s'agit de travaux durs, à risque qui nécessitent la force.

« L'enfant trop petit ne peut pas distinguer le bien du mal. Il ne peut pas courir en cas de danger, lorsque quelque chose veut s'écrouler par exemple ». (*Apprenti, 16 ans*)

Au moment où d'autres estiment que les travaux sont confiés aux apprentis selon leur force, pour d'autres les patrons leur demandent de porter des charges trop lourdes, mais ils sont obligés de le faire. Ça les rend au début malade mais ils finissent par s'habituer. L'apprentissage est une bonne chose reconnaissent tous les apprentis car il leur permet d'avoir un métier et de ne pas attendre l'Etat ou quelqu'un d'autre pour leur donner du travail. Ils seront leur propre employeur, ils peuvent prendre des chantiers, ils peuvent travailler comme ouvrier ce qui coûte aujourd'hui au moins 3000 f par jour, ils peuvent aussi travailler avec les entreprises de BTP.

«Celui qui est maçon, coffreur, ferrailleur ne souffre jamais. Il a toujours quelque chose à faire pour avoir l'argent, surtout le maçon » (*Apprenti, déscolarisés, 15 ans.*)

Les dangers des métiers du bâtiment sont connus et déplorés par les apprentis. Ils tombent parfois, se blessent souvent, tombent malades. Lorsqu'ils sont abandonnés sur des chantiers dans d'autres localités, loin du village, certains tombent malades ou bien ils ne trouvent plus à manger. S'ils trouvent des jobs, c'est bon, sinon, Cela amènent certains apprentis qui n'en peuvent plus à voler des ciments, du fer ou du bois qu'ils vendent pour survivre. Quand ils sont attrapés ils sont renvoyés par les propriétaires et ce sont les patrons (les maitres-artisans qui paient ou remboursent les propriétaires. Pour les enfants, l'Etat ne doit pas interdire l'apprentissage aux enfants, car tout le monde ne peut pas aller à l'école, il doit prendre des dispositions pour éviter les accidents de travail qui sont très graves pour eux.

4.3.2. Les maîtres-artisans

Pour ces derniers, les métiers du bâtiment sont des métiers qui nourrissent l'homme, des métiers d'avenir car les béninois construisent beaucoup. L'Etat même fait de grands travaux

et a forcément besoin des maçons, des ferrailleurs, des coffreurs, des électriciens, des plombiers et autres. Mais il y a des difficultés générales qui leur compliquent un peu la tâche. Comme principales difficultés évoquées, il y a le manque de respect de certains apprentis, il suffit d'apprendre un peu le métier et l'apprenti abandonne son maître et va faire des jobs, va se constituer en ouvrier pour d'autres ou carrément va travailler au Nigéria alors qu'il n'a pas encore la maîtrise du métier ; quelquefois c'est avec la complicité des parents. Une autre difficulté majeure, les propriétaires de chantiers ne paient pas correctement les maîtres-artisans. Ils disent qu'il n'y a pas l'argent et cela joue sur l'évolution des travaux. Certaines prestations sont faites à crédit et ils ne sont pas payés par le propriétaire. Cela amène beaucoup de problèmes. La nouvelle méthode de délivrance de Diplôme organisée par l'association des professionnels du bâtiment et la Mairie d'Akpro-Misséré est aussi décriée par certains maîtres-artisans (patron). Ce point de vue n'est pas partagé par tous car nombre d'entre eux apprécient positivement les nouvelles dispositions de délivrances des diplômes aux apprentis en fin de formation. La présente étude n'entrera pas dans les détails de cette polémique. Les enfants Tori entrent en apprentissage très petits et avec le temps de l'apprentissage souvent long, ils ont une grande maîtrise. La présence des enfants dans le métier selon les maîtres artisans a une importance pour eux, car ils les aident dans diverses tâches et par ce fait même apprennent le métier qui les nourrira plus tard. Beaucoup déclarent qu'ils ont commencé l'apprentissage quand ils étaient tout petits et pensent que ce n'est un problème que les enfants rentrent très tôt en apprentissage. « Moi je n'avais pas son âge quand j'ai commencé l'apprentissage » a répondu un maître-maçon sur le chantier d'une ONG de protection d'enfants, lorsqu'il fut interpellé par un Responsable par rapport à son apprenti d'à peine 9 ans qui portait un paquet de ciment.

Les maîtres-artisans expliquent aussi qu'ils ont une grande responsabilité sur les enfants. Pour eux, s'il y a quelque chose qui arrive sur le chantier, vol, blessures ou maladies de l'apprentis, travaux mal faits, c'est le patron qui est responsable et doit réparer. C'est vraiment dans de très rares cas qu'il fait appel aux parents pour des réparations, remboursements ou prise en charge. Pour certains apprentis, ils assurent même la nourriture, le logement et leur coud des vêtements pendant les fêtes. Pour eux donc les apprentis gagnent aussi beaucoup en plus de la formation qu'ils reçoivent.

4.3.3. Les parents et tuteurs

Tout comme les maîtres-artisans, les parents et tuteurs sont d'accord que les enfants aillent en apprentissage dans des métiers du bâtiment avant 18 ans. L'apprentissage des tout petits est décrié dans les discours. Quelques nuances et repères sont apportés par certains. L'apprentissage à un âge très avancé n'est aussi pas toujours bien apprécié.

« Il n'y a pas d'inconvénients, mais un enfant de 6 ans à 8 ans ne peut pas aller en apprentissage. Il faut que l'enfant ait un certain âge, 12 ans à 13 ans. Si l'enfant a 18 ans à 20 ans il ne peut pas vite assimiler. Quand l'enfant grandit trop avant d'aller en apprentissage, il n'assimile pas vite. » (*Tuteur d'enfants apprentis*)

Par ailleurs, ils estiment que les enfants des familles aisées ne font pas souvent ces apprentissages. Ils vont plutôt à l'école. Ce sont les enfants qui n'ont personne, qui n'ont pas de soutien qui s'adonnent aux métiers. Ils sont très conscients des risques que court l'enfant apprenti sur les chantiers et donnent des exemples poignants. Mais pour eux cela ne doit pas être une raison pour empêcher les enfants de faire leur apprentissage.

« Malgré les dangers, les enfants doivent être aussi dans ces métiers car c'est lorsqu'ils sont petits qu'ils doivent commencer l'apprentissage pour être habitué par la suite ; à l'école on commence aussi petit pour bien assimiler. » (*Mère d'enfants apprentis*)

Les parents reconnaissent l'importance de l'école et affirment que l'instruction peut aider convenablement un apprenti à vite assimiler car il va pouvoir écrire et lire. La raison fondamentale évoquée est que le métier du bâtiment n'est pas seulement un travail de force, mais aussi un travail d'intelligence.

4.3.4. Les associations d'artisans

Le secteur de l'artisanat semble très bien organisé. Chaque corps de métiers (il y en a 42 au Bénin) a son association et des responsables. En plus, il y a le collectif des artisans de la commune qui a à sa tête un bureau. Le travail, le savoir faire de ce collectif, a fait qu'il y a eu évolution dans le système de délivrance des diplômes d'apprentissage. En leur sein et avec l'appui des autorités communales, ils ont pu organiser l'EFAT (Examen de Fin d'Apprentissage Traditionnel). Leur dynamisme a impressionné l'Etat et les partenaires ce qui fait que désormais à partir de 2012-2013, les apprentis passeront le CQM, le diplôme sera désormais signé par une autorité de l'Etat. Cela est une avancée et confère plus d'officialité aux diplômes des artisans.

Aucun des responsables d'association rencontré n'est au courant de l'interdiction aux enfants de moins de 18 ans d'exercer les métiers du bâtiment considérés comme métiers hautement dangereux. Ils sont d'accord que l'enfant soit un peu plus âgé pour entrer dans ces métiers. Ils situent l'âge acceptable de l'apprentissage entre 12 et 14 ans. Pour eux il est impensable de dire que tous les enfants auront 18 ans avant d'apprendre un métier lié au bâtiment. Pour tous, le fait de vite entrer en apprentissage permet d'être techniquement performant. Ils sont aussi conscients que l'instruction est importante pour la maîtrise des métiers du bâtiment. Pour eux, le temps de pratique des apprentis est important ce qui leur donne la maîtrise. Ce n'est pas le cas dans les écoles professionnelles et un technicien sorti d'école, pour être performant dans la pratique est obligé de travailler avec les artisans. Ils reconnaissent que certains le font, surtout ceux qui font génie civil ou électricité pour avoir des habiletés. Selon le président du collectif des artisans de la commune d'Akpro-Misséréte, l'enfant âgé de 12 ans au moins peut commencer son apprentissage s'il est déscolarisé ou pas, mais pour être conforme à la loi, il ne peut avoir la carte d'apprenti et être inscrit et reconnu que lorsqu'il aura 14 ans. Ils reconnaissent que la législation (Bénin Code du travail, 1998) prévoit que pour être apprenti, tout enfant doit avoir au moins 14 ans, mais ils n'arrivent pas à respecter convenablement. C'est pourquoi, il juge utopique le décret qui interdit l'apprentissage des métiers du bâtiment à tout enfant (personne âgée de moins de 18 ans) et presque irréalisable son application.

«Il est impossible d'interdire aux enfants d'aller en apprentissage très petits. Même si l'Etat prend une loi cela ne marchera pas, que fera le parent qui n'a pas les moyens de l'école. Si l'Etat décide d'interdire l'apprentissage. Les populations vont accepter, car il ne faut pas aller contre l'Etat, sinon tu seras sanctionné. Mais l'acceptation des populations ne signifie pas que la mesure va marcher. Elle sera contournée de toute façon. Car l'état ne peut pas tout contrôler et même s'il décide de réprimer les gens ou de retirer les enfants, il en aura beaucoup sous ses bras et où va-t-il les mettre? »
(*Chef village*)

Ces propos venant d'une autorité locale semblent un défi à l'Etat. Ils reflètent en réalité la perception, les logiques des populations et leurs stratégies face au phénomène de l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment chez les Tori d'Akpro-Misséréte. Ils constituent des éléments de base des perspectives en la matière.

4.3.5. La Direction du Travail et les inspecteurs de travail

Les inspecteurs du travail, face au développement de l'apprentissage des enfants dans les métiers du bâtiment ne semblent pas outillés pour mener convenablement cette lutte. Ils préfèrent les négociations et la mise en œuvre de projets qui puissent inciter les maîtres artisans à suivre les normes. Ce n'est pas les textes réglementaires qui manquent, mais leur application reste très difficile dans un monde des artisans très complexes et instables. Une expérience de projet a été faite avec l'UNICEF, selon un inspecteur du travail, qui a permis à son équipe de faire des visites, de donner des conseils aux artisans et aux enfants-apprentis, afin qu'il y ait une amélioration des conditions de travail et le respect des normes en vigueur. Des prix étaient décernés aux meilleurs artisans c'est-à-dire ceux qui ont le plus respecté la législation en vigueur. L'expérience qui a été faite à Porto-Novo et à Pobè a été concluante car beaucoup d'artisans ont commencé par respecter les exigences de la loi. Mais cette expérience considère les artisans qui sont sur place et qui ont des ateliers. Le suivi des artisans spécialistes du bâtiment est plus difficile car ce sont des travailleurs qui vont de chantiers en chantiers. Mais s'il y a une bonne organisation ils peuvent être aussi suivis.

Pour ce qui concerne l'âge de l'apprentissage, un inspecteur du travail affirme que cela reste un problème. Ce qu'on peut faire, il ne suffit pas de décréter que les enfants ne feront plus l'apprentissage des métiers du bâtiment. Ce qui importe c'est commencer par l'amélioration des conditions de travail et des conditions des artisans et des parents aussi. Cette amélioration pourra conduire à l'abolition du travail des enfants.

« C'est en investissant dans l'amélioration des conditions que l'on peut aboutir à l'abolition du travail des enfants, mais si on décrète l'abolition comme ça, on va échouer, ce serait des efforts vains, car il y a aussi la pauvreté ambiante qu'il ne faut pas ignorer ». (*Inspecteur du travail Chef service formation continue et apprentissage.*)

Il a été reconnu une certaine bonne organisation aux associations d'artisans. L'Examen de Fin Apprentissage traditionnel (EFAT) est le fruit de leur initiative. Ils s'organisent au niveau de chaque commune avec le soutien de partenaires financiers et l'appui des autorités communales. Cette initiative qui a décidé désormais de les accompagner avec l'organisation du (Certificat de qualification au Métier (CQM)). A ce niveau, il y a eu de nombreux débats avec les associations sur les modalités d'organisation et de délivrance du diplôme. Des consensus sont entrain d'être trouvés.

L'inspecteur reconnaît que les métiers du bâtiment sont un secteur porteur et l'auto-emploi des artisans règle énormément le problème de chômage, de sans emploi qu'on identifie dans beaucoup de filières académiques.

« Vous Savez, le béninois, quelque soient ses revenus veut construire sa propre maison, et les Tori sont des populations qui se sont vraiment investis dans l'apprentissage de ces métiers et ils opèrent sur toute l'étendue du territoire et certains au Nigéria». (*Inspecteur du travail Chef service formation continue et apprentissage.*)

4.3.6. Les autorités locales

Elles sont en général favorables à la scolarisation des enfants. Pour la plupart des autorités, l'école est indispensable aujourd'hui. Pour eux, en milieu Tori les populations n'allaient vraiment pas à l'école, mais aujourd'hui, tous les parents s'efforcent de mettre leurs enfants à l'école. Mais ils reconnaissent que les populations ont des difficultés financières pour maintenir les enfants à l'école ce qui fait qu'il y a beaucoup qui abandonnent les classes. Ses enfants sont souvent inscrits dans l'apprentissage des métiers du bâtiment surtout auprès des maçons, ferrailleurs, coffreurs, électriciens. Ce n'est pas très compliqué, car il y a toujours un grand frère, un oncle, un membre de la famille ou un ami qui exerce déjà le métier. L'enfant déscolarisé ou l'enfant non scolarisé va suivre ce maître-artisan de son choix ou celui qu'auraient choisi ses parents. C'est l'apprentissage qui commence ainsi. L'âge de l'enfant n'est souvent pas considéré. Pour ces autorités, certains maîtres artisans préfèrent même des enfants plus petits, 5 à 10 ans car ils disent qu'ils sont plus dociles et moins exigeants que les grands garçons de 16-18 ans qui sont souvent très difficiles à gérer compte tenu de leurs comportements souvent irrespectueux. Les grèves répétées dans l'enseignement favorisent aussi la mise en apprentissage précoce. En effet pendant ces grèves, certains élèves commencent par suivre des maitres-artisans et il arrive que certains prennent goût et ils ne veulent plus travailler correctement à l'école. Ils finissent par se mettre véritablement en apprentissage et abandonnent les classes. Bien que reconnaissant les dangers que courent les enfants qui travaillent dans les métiers du bâtiment toutes les autorités sont unanimes qu'aucune loi ne peut interdire systématiquement aux enfants d'apprendre un métier.

« Cette loi ne sera pas applicable à moins qu'on veuille créer beaucoup de voleurs et de bandits dans le pays » (*Ancien chef quartier*)

Pour eux, l'Etat ne peut pas embaucher tous ceux qui vont à l'école, il faut donc qu'ils permettent aux enfants des pauvres d'apprendre un métier qui va les nourrir plus tard. Pour ce qui concerne l'âge de 18 ans requis pour apprendre les métiers des bâtiments, ils se disent étonnés. Un conseiller a même été très acerbe dans ses propos sur ce sujet :

« On se demande si les gouvernants réfléchissent bien. L'âge de l'apprentissage était à 14 ans. Ce n'est pas encore respecté à 50% et maintenant il faut avoir 18 ans pour être apprentis maçon ou ferrailleur. C'est impensable, personne ne peut appliquer cela. » (Conseiller de chef village)

Les autorités locales rencontrées ne semblent être que des défenseurs des pratiques de leurs populations. Ils ne semblent pas prêts pour un changement. Leur attitude est fondamentale pour les perspectives d'amélioration de la vie des enfants dans les métiers du bâtiment car il ne saurait avoir des stratégies à déployer dans la commune sans leur concours.

4.3.7. Les ONG, institutions et associations de protection d'enfants

Les agents et responsables rencontrés au niveau des institutions et de la société civile semblent beaucoup plus déterminés. Ils sont catégoriques sur les principes. Pour eux, l'enfant doit aller à l'école. Il ne doit pas travailler, mieux il ne doit pas se retrouver dans des métiers du bâtiment, métiers hautement dangereux, comme apprenti.

« Le mieux c'est l'option pour l'élimination du travail des enfants dans les métiers de bâtiment parce qu'ils sont souvent victimes de graves accidents : Electrocutation, blessures, déformation physique, traumatisme, décès. » (Agent d'ONG de protection d'enfants)

« Je pense que, par rapport à la CDE et toutes les analyses que j'ai faites maintenant sur des bases techniques et légales, le milieu des bâtiments n'est pas un milieu où il faut laisser les enfants et prétendre les protéger ; non, il faut les sortir de là » (Responsable d'Institution de protection d'enfants)

Ils reconnaissent que l'Etat a fait un important effort dans le domaine de la législation mais déplorent tous que rien n'est fait pour faire respecter les textes et surtout pour punir les personnes qui enfreignent aux lois.

« L'état a bien élaboré les lois interdisant les travaux dangereux pour les enfants surtout dans les bâtiments mais ces textes ne sont malheureusement pas respectés. Pire, on rencontre parfois des enfants sur des chantiers de construction de bâtiment public ou sur des chantiers des autorités qui restent souvent indifférent alors que chaque année l'Etat continue de célébrer la journée contre le travail des enfants » (Agent d'ONG de protection d'enfants)

« Toute la chaîne étatique pour la répression du travail des enfants existe mais reste inefficace à cause de la corruption et l'usage des liens d'amitié et des relations pour empêcher la bonne application des textes. » (Agent d'ONG de protection d'enfants)

« Que le règne de l'impunité cesse et que les mesures répressives prévues soient appliquées aux personnes qui ne respectent pas les textes. Ce serait un moyen de dissuasion à l'égard des autres parce que tant qu'on n'a pas puni un ou deux les autres vont continuer. » (Agent d'institution de protection d'enfants)

Les représentants d'ONG et d'institutions déplorent le recours à la main d'œuvre infantile. Ils insistent beaucoup sur le rôle de l'inspection et des contrôles des chantiers. L'Etat doit réprimer de façon exemplaire, la sensibilisation doit se faire au niveau des services sociaux, le système éducatif doit être amélioré et avec toutes ces actions, on peut avoir des résultats dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants et surtout pour l'élimination des pires formes de travail des enfants. Pour eux, il n'y a pas que les grèves perlées, les échecs scolaires, le chômage des aînés qui amènent les enfants vers l'apprentissage, il y a aussi la démission des parents qu'il faut prendre en considération pour analyser l'ampleur du phénomène et sa persistance.

La contribution des institutions à cette lutte est de plusieurs ordres : l'aide à la mise en place par l'Etat des normes, la formation des acteurs, la mise en place de programmes de sensibilisation communautaire sur les risques encourus par les enfants apprentis. Mais ces différentes structures de la société civile reconnaissent que leurs actions ont une portée limitée tant que l'Etat même n'intervienne efficacement et c'est ce qui justifie la persistance et même le développement du phénomène.

4.3.8. Le Ministère en charge de la famille et ses démembrements

Au niveau des autorités en charge de la Famille, l'approche éducative est privilégiée, il faut intensifier la sensibilisation à l'image de ce qui a été fait pour les ``vidomègons``, la traite des enfants, prendre des mesures pour maintenir les enfants à l'école. La répression peut aider à des moments donnés, mais elles développent beaucoup plus des réticences, des résistances, des contournements, des règles, des velléités de rébellion. Il faut penser à mieux organiser les secteurs. « L'apprentissage à partir de 14 ans c'est déjà bien, car si véritablement l'enfant peut aller à l'école jusqu'à cet âge c'est déjà un grand acquit. » précisait un responsable de protection sociale.

Selon les responsables de protection sociale, chaque peuple a un niveau de développement qu'on ne peut pas aligner nécessairement sur celui des autres peuples. Le Ministère en charge de la Famille, ses services techniques et décentralisés notamment les directions départementales et les centres de promotion sociale développent des stratégies de protection globale de l'enfant et de la famille. L'appui et le soutien des structures qui interviennent dans la lutte contre le travail des enfants, sensibilisation des populations et mobilisation sociale. Mais un problème se pose aux structures du Ministère en charge de la Famille. C'est la question de la répression qui d'ailleurs ne relève pas de leur compétence, et surtout la question de la gestion des enfants qui éventuellement seraient sortis des chantiers, retirés d'auprès de leurs patrons du fait de leur âge et de leur immaturité. De quels moyens, de quelles structures disposent le Ministère en charge de la Famille pour faire face à la situation de ces enfants ? Tout le problème des enfants apprentis se trouve à ce niveau, car rien ne sert de sortir des enfants d'une situation difficile et de ne pas pouvoir leur offrir mieux. Mais le Ministère ne baisse pas les bras. Il est partie prenante dans tous les projets et programme visant la lutte contre le travail des enfants. Les enfants travailleurs font partie des enfants vulnérables à protéger. Mais cette analyse contenue dans le document de Politique et Stratégies de protection de l'enfance au Bénin et plan d'action (2007), met en exergue les difficultés liées à la complexité du travail des enfants. En effet, il est remarqué que malgré l'existence des lois sur le travail des enfants, malgré les efforts menés par le gouvernement et les ONG, beaucoup d'enfants continuent à travailler. Ceci s'explique par le fait que le travail des enfants relève de causes multiples : culturelles, sociales, économiques, institutionnelles et de causes liées au marché de travail. « *Mais la cause sous-jacente du travail est avant tout structurelle, liée à un déséquilibre social caractérisé par un cercle vicieux : pauvreté importante et faiblesse d'alternatives et d'opportunités en vue d'éliminer le travail (...) des enfants* » (Politique et Stratégies de Protection de l'Enfance au Bénin et Plan d'Action, 2007).

4.4. COMPLEXITE D'UN PHENOMENE A PLUSIEURS VISAGES

4.4.1. Du point de vue philosophique et éthique

Aborder les Fondements socioculturels de l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment en milieu Tori d'Akpro-Misséréte au Bénin, c'est justement inscrire sa réflexion

sur l'épineuse question du travail des enfants. C'est vrai que toutes les définitions du concept de travail de l'enfant sont données pour évacuer le choc éthique ou philosophique que peut soulever la problématique même. Pour reprendre les spécialistes, est considéré comme travail de l'enfant, « *l'ensemble des activités ou travaux exécutés par les enfants et qui nuisent à leur santé, à leur sécurité ou à leur moralité. Ce sont des travaux qui peuvent compromettre le développement physique et mental de l'enfant. C'est également le travail qui empêche l'éducation de l'enfant soit en le privant de toute scolarisation, en le contraignant à abandonner prématurément l'école ou en l'obligeant à cumuler l'école et le travail.* » (Le monde du travail, 2012). Cette définition connue et partagée pose cependant un problème à deux niveaux. Premièrement, on ne comprend pas comment, le travail, ombre bienfaitrice de l'humanité, grande et noble vertu sans laquelle il ne peut y avoir de développement soit remise en question dans la formule l'enfant ne doit pas travailler. On retoquera à juste titre qu'il s'agit du travail qui nuit, qui détruit ; oui c'est vrai, mais pourquoi l'appeler encore travail, nom donné au travail qui construit. Cette appréhension commence à être prise en compte lorsque l'on parle de pires formes de travail de l'enfant, travail de l'enfant à abolir, travaux interdits aux enfants, même si ces dénominations recouvrent certaines particularités qui ne seront pas abordées ici. Deuxièmement, le cumul de l'école et du travail décrié pose aussi un problème éthique et pratique dans la mesure où l'activité scolaire constitue du travail à notre sens et si même on suppose qu'il s'agit de connaissances théoriques-ce qui n'est pas absolu-ces connaissances doivent être liées à la pratique, à du travail, base de la socialisation. Les réserves des spécialistes ne font qu'appuyer la présente analyse : « *Certaines formes de travail n'entrent pas dans la catégorie de travail des enfants. Il s'agit des tâches ménagères ou familiales, exercées dans les entreprises familiales ou les activités exercées en dehors des heures scolaires et pendant les vacances en vue de dégager de l'argent de poche. Ce type de travail contribue au développement des enfants et au bien-être de leur famille ; il leur permet d'acquérir des compétences, des habitudes et de l'expérience qui renforceront leur rentabilité et leur productivité une fois adultes.* » (ENTE, 2008 : 9). Ces réserves pertinentes montrent bien que l'utilisation du terme travail de l'enfant, sans autres formes de précisions, laisse forcément dans des esprits peu avertis des nuages, des confusions et des zones d'ombres.

4.4.2. Distance entre normes légales et pratiques socioculturelles : les nouvelles tendances.

Revenant à l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment en milieu Tori d'Akpro-Missérété, il s'agit en clair de travaux dangereux pour les enfants selon la législation. La maçonnerie, le ferrailage, le coffrage et l'électricité bâtiment sont d'une dangerosité³ (liste des travaux dangereux interdits aux enfants en République du Bénin, 2011) et donc interdits à tout enfant, à tout être humain de moins de 18 ans. Mais la réalité est tout autre. En milieu Tori, il est retrouvé même des enfants de 6 ans en apprentissage de métier du bâtiment. Il y a une importante distance entre les usages sociaux et les normes institutionnelles. Ces dernières proposent des standards qui sont hors portées des populations et quelque fois même hors portées de l'Etat lui-même. Il est vrai que la lutte contre l'apprentissage précoce de l'enfant dans ces métiers classés dangereux passe par « *la sensibilisation et la mobilisation de la société sur la thématique ; le renforcement de capacités des acteurs ; le retrait, la réinsertion des enfants victimes ; l'appui aux groupements des communautés/ localités de prédilection du travail des enfants ; la création de synergie d'actions entre les acteurs* ». (Le monde du travail, 2012) De toutes ces actions c'est le retrait et la réinsertion des enfants victimes qui posent problème du fait de la situation socioéconomique des populations et du dénuement structurel de l'Etat à pouvoir véritablement gérer ces situations. Les efforts des ONG dans ce domaine restent très limités au regard de l'ampleur du phénomène.

« Mon institution fait ce qui est de son mieux pour sensibiliser les parents et les enfants sur les risques liées à cette pratique. Mais son action a une portée limitée tant que l'Etat même n'intervienne. » (*Agent d'ONG*).

En milieu Tori d'Akpro-Missérété, cette culture de mettre précocement les enfants en apprentissage des métiers du bâtiment est une réalité tangible. Par ailleurs, les populations Tori reconnaissent que le développement des métiers du bâtiment est une réponse à la pauvreté et au problème d'emploi. Mais au même moment, les artisans intervenant dans le domaine développent une certaine fierté liée au fait qu'ils sont sollicités par de nombreuses populations du Bénin sur toute l'étendue du territoire national et du fait qu'on leur reconnaît une certaine compétence en matière de bâtiment. La conséquence, c'est que les métiers du bâtiment donnent une certaine valorisation aux artisans. De ce fait, malgré une plus grande tendance à scolariser les enfants, les populations Tori restent attachées aux métiers du

bâtiment. La plupart des artisans rencontrés surtout ceux qui sont un peu âgés ont au moins un de leurs enfants qui est apprenti exerçant le métier du bâtiment, souvent le métier du père ou un métier lié à celui du père (des maçons ont des enfants apprentis maçon ou enfants apprentis carreleurs, des électriciens, des enfants apprentis électriciens, des coffreurs, enfants apprentis coffreurs, etc.). Cet intérêt et cet attachement pour les métiers du bâtiment s'expriment aussi par le fait que nous avons rencontré des enfants des artisans, qui cumulent l'école et le travail (l'apprentissage du métier de leur père ou tuteur). C'est une pratique qui se développe véritablement dans la Commune d'Akpro-Misséréte et les artisans sont fiers de présenter leurs enfants et de valoriser leur performance professionnelle. Certains artisans bien que restant attachés à l'apprentissage traditionnel restent ouverts à l'évolution. Ainsi l'on retrouve les enfants de certains artisans dans des écoles professionnelles de l'Etat souvent inscrits dans les filières sensiblement équivalentes au métier de leur père. Ces derniers jurent que leurs enfants seront encore très performants car ils connaîtront comment se débrouiller qu'on apprend dans l'apprentissage traditionnel et pourront aussi bénéficier des nouvelles technologies et des théories enseignées dans les écoles techniques. Véritablement toute une mutation qui dénote du fort attachement des Tori au métier du bâtiment et montre que les pratiques culturelles et les usages sociaux évoluent à leur rythme et au rythme de la société et toute réforme doit en tenir compte. Ces tendances montrent que rien n'est statique.

4.4.3. Logique de survie et complicité généralisée

Tout peuple, dans son évolution et suivant ses capacités d'adaptation, développe des stratégies de survie selon les contraintes du temps et les opportunités qui s'offrent. Même s'il est révélé que les Tori d'Akpro-Misséréte ont une finesse originelle en matière de construction des bâtiments, force est de reconnaître que plusieurs contingences socio-historiques ont favorisé le développement de leur attachement au métier du bâtiment : stratégie pour échapper au couvent du vodoun, proximité du Nigéria qui a de grands besoins de construction de bâtiment, la pauvreté des familles, la recherche rapide d'argent, la recherche d'un emploi et d'une autonomisation, signe de maturité et de considération sociale, bref la recherche d'une place dans la société.

En se mettant sur un plan pratique de la lutte contre l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment, l'on se heurte à des contradictions immenses entre les discours et la réalité. A ce sujet, le tribunal international indépendant contre le travail des enfants et le travail forcé rend coupables les gouvernants qui condamnent en parole le travail des enfants et le laissent se développer en toute impunité ; il rend coupables les ONG consacrées au travail des enfants dans la mesure où l'activité de ces ONG consiste à ``accompagner'' le travail des enfants, voire même à l'organiser...(TIITETF, 1998) il ne s'agira pas d'aller à cette extrémité, mais force est de constater à l'échelle micro et méso que nombre d'acteurs sont bénéficiaires, commanditaires, ou témoins de la présence et de l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiments reconnus dangereux. Et c'est comme si tout le monde assiste impuissant au développement du phénomène ou l'encourage. Dans les discours et prise de position, tout le monde ou tout au moins la majorité des gens condamnent. Cela suppose qu'il y a une force nourricière de la persistance de l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment, force dont la base est constituée des acteurs impliqués. Et, entre autres acteurs, nous pouvons citer, l'Etat et ses services en charge de ce secteur, les parents, les artisans, les enfants, les ONG et institutions de lutte contre le travail des enfants.

Quoi qu'on dise, la première responsabilité est celle de l'Etat qui signe et ratifie les conventions, sans réserve et sans avoir les moyens de leur mise en application et compte souvent sur la coopération internationale. Il prend les lois et décrets qui sont trop en déphasage avec ses propres réalités même s'ils respectent les normes internationales. L'Etat ne semble pas libre de ses choix et semble souvent agir sous pressions internationales. Sur le plan même de l'exemple à donner par les représentants de ces services, il y a trop d'écart entre les discours et la réalité. Le discours des personnes enquêtées sont significatifs.

« L'état a bien élaboré les lois interdisant les travaux dangereux pour les enfants surtout dans les bâtiments mais ces textes ne sont malheureusement pas respectés. Pire on rencontre parfois des enfants sur des chantiers de construction de bâtiment public ou sur des chantiers des autorités qui restent souvent indifférents alors que chaque année l'Etat continue de célébrer la journée de lutte contre le travail des enfants ». (*Agent d'ONG de protection d'enfants*)

« Les populations sont souvent bien informées des textes interdisant l'utilisation des enfants dans le travail des bâtiments mais ne sont nullement inquiétées parce que sachant bien que l'autorité qui doit réprimer est aussi complice et corrompue». (*Agent d'ONG de protection d'enfants*)

L'action de l'Etat reste donc inefficace et ne peut véritablement pas freiner ou véritablement réguler la situation que vivent ces enfants utilisés dans les travaux dangereux. Il n'est donc pas étonnant de constater l'évolution du phénomène.

Les parents ou tuteurs : ils sont de véritables commanditaires car c'est sur leur autorisation, accord et orientation que des enfants même de moins de 14 ans se retrouvent en apprentissage de métier du bâtiment au lieu d'être à l'école. La démission des parents, qui évoquent pour se justifier très facilement la pauvreté, favorise l'accès précoce des enfants aux métiers du bâtiment. Et quand l'enfant est mis en apprentissage quelquefois, il est abandonné au maître-artisan et les parents ne s'en occupent plus. Il dort chez le patron ou sur les chantiers.

Les Maîtres-artistes (appelés communément patrons) : ils sont commanditaires et surtout bénéficiaires des prestations des enfants apprentis. Ils sont à la recherche d'aide, de main d'œuvre gratuite et à bon prix. Ils sont les grands utilisateurs des enfants et bénéficient pleinement de leurs prestations. Certes, ils ont un rôle de formation de l'enfant, mais la démission des parents qui abandonnent entièrement certains enfants apprentis, donnent aux maîtres-artistes trop d'autorité sur l'enfant qu'il nourrit, loge et habille même. Ils entretiennent ainsi l'apprentissage précoce et comptent sur la docilité des tout petits. Un apprenti-maçon âgé à peine de 10 ans surpris dans une ONG de protection d'enfants portait et sortait un paquet de ciment (50kg) du magasin sur une distance d'environ 20m. Interpelé le maître-maçon rétorque « moi je n'avais pas son âge quand je portais un paquet de ciment ».

Les enfants apprentis : ont-ils une responsabilité ? Oui et non. Certains sont contraints par les parents et tuteurs. Il y en a qui voudraient même continuer l'école, mais sont obligés de se soumettre à la décision des parents. D'autres choisissent d'abandonner les classes par suivisme des frères ou amis parce qu'ils sont attirés par le gain rapide. Ils sont donc à certains niveaux complices de leur propre utilisation dans les métiers du bâtiment. La formation professionnelle assure souvent leur avenir si cela va à terme, mais ils courent de nombreux risques, maladies, malnutrition, association de voleurs, débauches, blessures, décès etc. les petits travaux effectués en dehors de la sphère d'exercice de leur patron et qui leur procurent de l'argent encouragent beaucoup d'entre eux. Ces prestations sont offertes

aux populations qui préfèrent faire intervenir ses apprentis qui sont moins exigeants en matière de rémunération que les patrons. Ces populations restent aussi des complices. Il s'agit donc d'une complicité généralisée. Tout le monde est donc coupable. Mais une situation pour laquelle presque tous les acteurs impliqués ont une part de responsabilité ou de complicité peut elle évoluer favorablement?

4.5. PERSPECTIVES

Une solution toute faite ne peut être trouvée à un phénomène social ancré dans l'univers socioculturel des populations. Mais l'analyse des contingences passées et actuelles et l'effort de prospectives peuvent permettre d'envisager des évolutions futures presque certaines. Ainsi en matière d'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment en milieu Tori d'Akpro-Misséréte, utilisation dont nous venons de creuser les fondements, plusieurs leviers de changement social peuvent être entrevus au terme de l'analyse menée dans la présente étude.

Premièrement, il convient de dégager l'âge. L'analyse ici ne repose ni sur des convictions personnelles ni sur les normes institutionnelles qui prônent naturellement un idéal. Elle dérive de l'écoute attentive des acteurs de terrain et de l'observation concrète des tendances. En dehors de quelques agents et responsables d'institutions, les autres acteurs étatiques ou non, de façon explicite ou non ne sont pas encore prêts à appliquer l'interdiction de l'apprentissage des métiers du bâtiment aux enfants, c'est-à-dire selon le décret de janvier 2011, à toute personne âgée de moins de 18 ans. Les artisans intervenants dans le domaine ne sont même pas très informés de cette réglementation.

Par contre, la plupart ont l'information que tout apprentissage au Bénin doit commencer selon la loi à partir de 14 ans en référence au Code du Travail de la République du Bénin. Ce critère de mise en apprentissage des enfants n'est véritablement pas suivi. Le collectif des artisans d'Akpro-Misséréte pense et tolère que les enfants peuvent être acceptés à 12 ans à l'apprentissage, mais ils ne peuvent avoir leur carte d'apprentissage et être reconnus sur la liste des apprentis que lorsqu'ils auront 14 ans. C'est un contournement du Code, mais qui montre cependant que les maîtres-artisans et leur association ont en conscience l'âge d'apprentissage fixé à 14ans. Mais ces derniers ne se reconnaissent pas du tout dans le

décret de janvier 2011. L'on peut en déduire que l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment semble avoir encore de beaux jours devant elle. Toutefois, une véritable entente, collectif des artisans, artisans, Etat, parents d'Apprentis conduirait à avoir des lignes directrices communes à suivre claires pour tous, bases de toutes réformes possibles et de tout suivi.

Deuxièmement, il y a quelques espoirs quant à l'amélioration de la qualité des prestations dans les métiers des bâtiments chez les Tori d'Akpro-Misséréte. Plusieurs indices sous-tendent cette appréhension : la scolarisation de plus en plus massive des enfants, le phénomène des enfants scolarisés et qui sont en même temps ``apprentis`` de fait auprès de leurs parents ou tuteurs, la grande tendance des artisans d'envoyer leurs enfants dans des écoles professionnelles (génie civil, électricité, etc.) tout en leur donnant les armes de la pratique de terrain du métier, la reconnaissance par nombre d'artisans non instruits ou très peu instruits de leurs limites, le désir de certains apprentis déscolarisés involontairement de poursuivre des cours pour compléter leur instruction afin d'avoir un niveau qui puisse leur permettre de rivaliser avec leurs pairs des écoles professionnelles.

Troisièmement, les motifs évoqués plus haut montrent déjà que l'attachement des Tori aux métiers du bâtiment reste très fort et ne va pas s'estomper de si tôt. Le sentiment de fierté et de valorisation des artisans des bâtiments, l'assurance d'un emploi, le statut social de dignité et de respect que cela procure, les réalisations matériels d'anciens artisans ou d'artisans encore en activité, l'intérêt et le bien être que tirent les artisans à travers l'exercice des métiers du bâtiment ce qui les poussent à orienter leurs propres enfants dans ces métiers, les besoins de construction toujours présents et élevés chez les béninois, la possibilité de travailler sur toute l'étendue du territoire national et les sollicitations d'un peu partout. Tous ces paramètres ne sont pas pour freiner l'investissement des Tori dans les métiers du bâtiment.

Par ailleurs, comme perspective provisoire pour la thèse, il a été remarqué que la question centrale du phénomène du travail des enfants repose principalement sur l'âge d'accès à l'apprentissage. Ce déterminant mérite d'être étudié dans toutes ses dimensions. Une investigation sur cet aspect crucial du problème pourrait faire l'objet de recherche pour le doctorat en sociologie du développement. Le thème pourrait s'intituler provisoirement

« Problématique de l'âge d'accès à l'apprentissage au Bénin : Normes, réalités et perspectives. Cette étude couvrira toute l'étendue du territoire et visera des données quantitatives et qualitatives. Elle s'intéressera aux acteurs « d'en haut » et aux « acteurs d'en bas » sans oublier les « courtiers » pour utiliser les termes de Jean-Pierre OLIVIER de SARDAN. L'investigation portera autant sur les métiers de l'artisanat traditionnel que sur les formations dans les écoles professionnelles conventionnelles. Par ailleurs, nous sommes aussi très intéressé par la prise en charge des enfants vulnérables par les familles d'accueil et les familles hôtes. Les réalités de ses familles, les conséquences de l'approche sur la protection des enfants et les perspectives constituent aussi un important champ d'investigation. Dans tous les cas, les recherches préliminaires, la documentation et l'évolution des politiques de protection sociale des enfants nous situeront davantage et permettront un choix conséquent.

CONCLUSION

Au terme de cette étude intitulée « *Fondements socioculturels de l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment en milieu Tori d'Akpro-Misséréte au Bénin* », l'on peut retenir que l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment reste une réalité fortement ancrée dans les stratégies de survies développées par les peuples Tori d'Akpro-Misséréte à travers le temps et repérable grâce à l'observation historique selon les termes de DURKHEIM (1988). Plusieurs déterminants historiques et socioculturels sont à la base de l'attachement de ce peuple aux métiers du bâtiment et de la forte implication des enfants dans ces métiers. De l'habileté originelle reconnue aux populations Tori en matière de construction viennent s'ajouter des réalités culturelles et sociologiques qui ont entretenu la présence des enfants dans le secteur et contribué à la persistance du phénomène à travers les temps et jusqu'à aujourd'hui.

D'une stratégie de survie et quelquefois de protection de l'enfant (au sens de ces peuples bien sûr), l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment devient de plus en plus le gage de sa réussite sociale dans l'univers socioculturel Tori. Les contingences sociologiques et les crises du système scolaire avec son cortège de déperdition scolaire contribuent un tant soit peu au développement du phénomène. La conjonction des actions des différents acteurs en présence et les logiques développées par chacun d'eux restent très déterminantes pour les perspectives dans le domaine. Les normes macro et les logiques méso et micro ne sont pas toujours en harmonie. Il en est de même pour les discours tenus et les pratiques observées quotidiennement. Les organisations des artisans dans le domaine semblent disposer d'une puissance, d'une force organisationnelle avec laquelle l'Etat est obligé de compter bien qu'il

ne soit pas facile de concilier leur desiderata et ceux prônés par les institutions internationales qui s'imposent souvent à l'Etat.

Avec les mutations sociales, le regard porté sur les métiers du bâtiment devient de plus en plus valorisant et les maîtres- artisans exerçant dans le domaine développent une estime de soi qui rejaillit sur les comportements à l'égard des enfants. Ils sont de plus en plus orientés vers ces métiers et tout porte à croire que cela va encore durer. Que l'enfant aille apprendre un métier de construction reste une solution importante pour sa réalisation future. Ce n'est plus nécessairement et uniquement une stratégie de survie, mais le métier du bâtiment est ce métier qui nourrit son homme, lui donne de la valeur et lui permet de se réaliser. Ce faisant, impliquer les enfants dans ces métiers même précocement n'est pas communément considéré comme une infraction à la loi, mais c'est une disposition consciente, louable et qui contribue à l'épanouissement de l'enfant lorsqu'il sera grand.

Les métiers du bâtiment, comme métiers dangereux, ne devraient pas utiliser d'enfants et donc il faut abolir l'utilisation des enfants dans ces métiers. Cela reste un défi difficile à réaliser à court ou moyen terme. En effet chaque acteur impliqué dans l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment développe au quotidien des logiques ou stratégies diverses. Les pratiques et les discours sont souvent en déphasage. L'utilisation des enfants semble tolérée voire acceptée par tous ou du moins par la majorité des acteurs. La dangerosité du métier surtout pour les enfants est certes reconnue et les mesures de protection et de sécurité ne semblent pas préoccuper les maîtres-artisans. Des efforts peuvent être faits à ce niveau par les artisans, les associations, les représentants de l'Etat et des institutions. Bien que l'intensification de la scolarisation impacte la présence des enfants dans les métiers du bâtiment les diverses stratégies développées par les acteurs en présence laissent entrevoir de très loin le rêve de l'éradication de l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment en milieu Tori d'Akpro-Misséré au Bénin.

Les efforts doivent cependant être poursuivis pour non seulement protéger les enfants des risques liés à la formation dans les métiers du bâtiment, mais aussi entrevoir la promotion de la formation d'ouvriers qualifiés dans le domaine des métiers du bâtiment. Il n'est pas superflu d'ajouter que les Tori d'Akpro-Misséré ont quelques atouts à faire valoir dans le domaine. Il serait donc assez intéressant que l'on puisse en tenir compte dans les stratégies à

mettre en place sur les plans local, régional ou national. C'est pourquoi nous pouvons dire avec Valentin AGON (2010 :19) « que nous devons renverser l'ordre des choses : transformer 90% des collèges d'enseignement général en école de métier où nous devons développer un nouveau système éducatif pour le développement, un système capable de rendre les apprenants curieux, créateurs et entrepreneurs. Ils doivent acquérir des savoirs et savoir-faire ». Dans tous les cas, les réalités socioculturelles de nos milieux doivent être prises en compte dans les stratégies, souvent trop normatives, en vue d'amorcer véritablement le développement car le plus grand risque que court toute entreprise, toute réforme est de refuser le chien à cause de sa façon de s'asseoir pour aller accepter un chimpanzé./.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1/ AGON, Valentin, 2010, *La Rupture*, Edition Afrique-Emergence, Regard Press Inter, Cotonou, Bénin, pp 1-64
- 2/ ASSABA, Claude, 2002, *Méthodologie ou Méthodique ?*, Edition CLAS, 48p
- 3/ BCAT-UE, 2010, *Causes structurelles de la traite des enfants, Etudes dans les zones d'intervention des initiatives non étatiques*, rapport monographique zone Akpro-Misséré-té-Pobè réalisé par le LASDEL, 38 p.
- 4/ BCAT-UE, 2011, *Rapport d'évaluation d'impacts des interventions du 2^{ème} projet de lutte contre la traite des enfants (LCTE2), Réduction des causes de la traite des enfants*, Etude réalisée par le Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur les Dynamiques sociales et le Développement Local (LASDEL), 42 p.
- 5/ BENIN, 1998, *Loi No 98-004 portant Code du travail en République du Bénin*, Tiré sur les Presses de l'ONIP, 86 p.
- 6/ Bénin, 2006, *Enquête Démographique et de Santé (EDSB-III)*, 492 p.
- 7/ BENIN-INSAE, BIT-IPEC, 2009, *Enquête nationale sur le travail des enfants au Bénin-2008*, Rapport final, Cotonou, INSAE, 154 p.
- 8/BENIN-MCAT, 2004, *Nomenclature des métiers de l'Artisanat au Bénin* (décret No 2003-569 du 29 décembre 2003 portant approbation de la nomenclature des métiers au Bénin), Unico-Prest, Porto-Novo, 30 p.

- 9/BENIN-MCAT, 2002, *Politique Nationale de Développement de l'Artisanat au Bénin*, Document réalisé par Glèlè AHANHANZO Valentin, Consultant, avec le concours du programme des Nations Unies pour le Développement, 119 p.
- 10/BENIN-MD-PADC, 2006, *Monographie de la Commune d'Akpro-Misséréké*, réalisé par le Consultant GANDONOU Basile Marius, sous la supervision de GUIDIGBI Emmanuel, DG du Cabinet « Afrique Conseil », 59 p.
- 11/BENIN-MFSN, 2007, *Politique et stratégies de protection de l'enfance au Bénin et plan d'action*, pp 1-188, avec le concours de l'UNICEF.
- 12/BENIN-OIT-CNAB-CIMB-RF, 2011, *Charte des maîtres artisans relative à la protection et à la lutte contre le travail des enfants au Bénin*.
- 13/BENIN-Présidence de la République, 2011, *Décret No 2011-029 du 31 janvier 2011 fixant la liste des travaux dangereux pour les enfants en République du Bénin*, 4 p.
- 14/BENIN, UNFPA, UE, 2011, *Répertoire des textes relatifs à La famille, à la femme et à l'enfant au Bénin*, (lieu d'édition non indiqué), (Maison d'édition non indiquée), 526 p.
- 15/DURKHEIM, Emile, 1986, *Les règles de la méthode sociologique*, Presse Universitaire de France, 22^{ème} Edition, Paris, 149 p.
- 16/ERNY, Pierre, *La Réussite des Etudes*, Issy les Moulineaux, les Classiques Africains, 1973, 95 p.
- 17/ FRAGNIERE, Jean-Pierre, *Premiers matériaux pour découvrir la méthodologie de la recherche et entrer dans la réalisation d'un mémoire*, Version électronique provisoire, 190 p.
- 18/ GARET, Bernard, ``l'apprentissage en France : enquête de terrain`` in *L'enfant exploité - Oppression, mise au travail, prolétarianisation*, Paris, Karthala-Orstom, pp 367-382
- 19/ GOUNGNI, Darius, Kuassi, 2012, *Conséquences socio-économiques du repli des acteurs sociaux urbains dans les banlieues des grandes villes : l'exemple de Hévié* », Mémoire de DEA en Sociologie du développement, 2012. 98p
- 20/ GRAWITZ, Madeleine, 2004 *Lexique des sciences sociales*, 2004, Paris, 8^e éditions Dalloz, 421 p.
- 21/ KIRA, 2012, *Guide pour lutter contre les violences et exploitations sexuelles*, Outils didactique pour protéger et réhabiliter plus efficacement des enfants en Afrique, Collection guides pratiques pour l'action : « Création d'un environnement protecteur des enfants », 181 p.

- 22/ LE Matinal, 2012 (en date du 03/04/2012), *Confédération nationale des artisans du Bénin : les nouveaux membres du comité de gestion installés.*
- 23/ Le Monde du travail, 2012, *Problématique du travail des enfants*, Dossier, Bulletin d'information du Ministère du Travail et de la Fonction Publique, No 002, PP 28-29.
- 24/ Loi 098-037 du 27 Novembre 2001 portant Code de l'Artisanat en République du Bénin
- 25/ MARGUERA, Yves, ``l'exploitation des apprentis au Togo'', in *L'enfant exploité - Oppression, mise au travail, prolétarisation*, Paris, Karthala-Orstom, pp 357-366
- 26/ MTFP, BIT-IPEC, PLAN, 2011, *Liste des travaux dangereux interdits aux enfants en République du Bénin*, 19 p.
- 27/ NDEMBI, Landria, Denise, 2006, *Le travail des enfants en Afrique subsaharienne-Le cas du Bénin, du Gabon et du Togo*, L'harmattan, Paris, 274 p.
- 28/ NGUEYAP, Ferdinand, ``Société, réussite économique et travail des enfants : le cas des Bamiléké de l'Ouest Cameroun'' in *L'enfant exploité - Oppression, mise au travail, prolétarisation*, Paris, Karthala-Orstom, pp 393-406
- 29/ OIT, 1973, *Convention No138 sur l'âge minimum d'admission à l'Emploi.*
- 30/ OIT, 1999, *convention No 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination.*
- 31/ OIT - IPEC, 2008, *Etude sur le travail des enfants dans les mines et carrières en République du Bénin* (version électronique obtenue du BIT-IPEC Bénin), 104 p.
- 32/OIT – IPEC, 2010, *Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique francophone : Recueil des bonnes pratiques*, 1^{ère} Edition 2010, Genève, Imprimé en photocomposition par le Centre Internationale de Formation (CIF) de l'OIT, Turin, Italie, 274 p.
- 33/ OLIVIER de SARDAN, Jean-Pierre, 1995, *Anthropologie et développement : Essai en socio-anthropologie du changement social*, collection « Hommes et sociétés », Paris, Karthala, 221 p.
- 34/ ONU, 1989, *Convention relative aux Droits de l'Enfant.*
- 35/ OUA, 1990, *Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant.*

- 36/ Plan de Développement Communal (PDC) de la Commune d'Akpro-Misséré, 2005
- 37/ RB, MTFP, DGT, 2008, *Etude sur les travaux dangereux réalisés par les enfants en République du Bénin*, (version électronique obtenue du BIT-IPEC Bénin), 73 p.
- 38/ SAKOU, Benoît, *Les artisans du Bénin au service du développement*, in site du Centre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB), 2009.
- 39/SCHLEMMER, Bernard, (sous la direction de), 1996, *L'enfant exploité - Oppression, mise au travail, prolétarisation*, Paris, Karthala-Orstom, 522 p.
- 40/ TINGBE-AZALOU, Albert, 2009, *Matériaux pour un guide de recherche en sciences de l'homme et de la société*, CPAD, 294 p.
- 41/ Tribunal international indépendant contre le travail des enfants et le travail forcé, 1998, *Le travail des enfants : le crime doit être jugé*, Pantin, Le temps des cerises, 206 p.

WEBOGRAPHIE

1/ <http://www.akpro-misserete.bj>, site visité la première fois le 4 avril 2012

2/ <http://www.africatime.com/benin/nouvelle>; Site visité le 5 janvier 2013

3/ <http://www.economiebenin.org> du Centre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) ; site visité le 5 janvier 2013.

4/www.measuredhs.com/pubs/pdf/FR197/FR197.pdf

5/[https : www.google.bj](https://www.google.bj)

ANNEXES

GUIDE D'ENTRETIEN A L'ATTENTION DES PARENTS OU TUTEURS

(Entretien semi-directif)

N°

Thème 1 : Attachement des Tori d'Akpro-Misséréte aux métiers du bâtiment

1-Faits historiques, Origines et début du développement des métiers du bâtiment en milieu Tori.

2-Circonstances ou évènements exogènes et endogènes ayant fondé et/ou influencé l'attachement des Tori aux métiers du bâtiment.

3- Conditions historiques et actuelles qui favorisent le développement des métiers du bâtiment et l'attachement des Tori aux métiers du bâtiment.

Thème 2 : Implication des enfants Tori d'Akpro-Misséréte dans les métiers du bâtiment

1-Les types de métiers aimés, désirés et souvent pratiqués par les populations Tori, et les raisons de ces choix.

2-Fondements de la forte présence des enfants Tori dans l'apprentissage des métiers du bâtiment.

3-Description de l'âge et du profil des enfants apprentis présents auprès des maitres-artisans, spécialistes des métiers du bâtiment (Origines familiale, sociale, culturelle et niveau d'éducation)

4- L'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment. Avantages et inconvénients (exemples précis si possible)

Thème 3 : Perception et représentation de l'enfant Tori et de sa réussite

1-Perceptions et représentations de l'enfant en milieu Tori (c'est qui ? quelles sont ses caractéristiques ? sa différence avec l'adulte)

2-Diverses appellations de l'enfant en Tori et leurs significations

3-Représentations et critères de la réussite sociale de l'enfant

4-Perceptions et représentations du métier du bâtiment par rapport à l'enfant et par rapport à sa réussite sociale

5-Justification de l'apprentissage des métiers du bâtiment par les enfants et son ampleur

Thème 4 : Système scolaire et l'apprentissage

1-Les problèmes relatifs au système scolaire et leur influence sur le phénomène d'apprentissage des métiers du bâtiment par les enfants

2-Gratuité des frais d'inscription à l'école et l'apprentissage des enfants dans les métiers du bâtiment.

3-Loi, répression de l'Etat et l'apprentissage des enfants dans les métiers du bâtiment.

Thème 5 : logiques des Parents/ tuteurs en relation avec l'apprentissage

1-Apprentissage précoce des métiers du bâtiment

2-Dangerosité des métiers du bâtiment

3-Rôles et responsabilité des parents/ tuteurs

4-Perspectives et autres informations

Identification de l'informateur

Lieu			
Date			
Temps d'entretien	Heure du début de l'entretien	Heure de la fin de l'entretien :	Durée de l'entretien
Pseudonyme		Situation matrimoniale	
Profession/ métier		Sexe	
âge		Langue maternelle	
Ethnie		Niveau d'instruction	

GUIDE D'ENTRETIEN A L'ATTENTION DES MAITRES ARTISANS

(Entretien semi-directif)

N°

Thème 1 : Attachement des Tori d'Akpro-Misséréte aux métiers du bâtiment

- 1-Faits historiques, Origines et début du développement des métiers du bâtiment en milieu Tori.
- 2-Circonstances ou évènements exogènes et endogènes ayant fondé et/ou influencé l'attachement des Tori aux métiers du bâtiment.
- 3- Conditions historiques et actuelles qui favorisent le développement des métiers du bâtiment et l'attachement des Tori aux métiers du bâtiment.

Thème 2 : Implication des enfants Tori d'Akpro-Misséréte dans les métiers du bâtiment

- 1-Les types de métiers aimés, désirés et souvent pratiqués par les populations Tori, et les raisons de ces choix.
- 2-Fondements de la forte présence des enfants Tori dans l'apprentissage des métiers du bâtiment.
- 3-Description de l'âge et du profil des enfants apprentis présents auprès des maîtres-artisans, spécialistes des métiers du bâtiment (Origines familiale, sociale, culturelle et niveau d'éducation)
- 4- L'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment. Avantages et inconvénients (exemples précis si possible)

Thème 3 : Perception et représentation de l'enfant Tori et de sa réussite

- 1-Perceptions et représentations de l'enfant en milieu Tori (c'est qui ? quelles sont ses caractéristiques ? sa différence avec l'adulte)
- 2-Diverses appellations de l'enfant en Tori et leurs significations
- 3-Représentations et critères de la réussite sociale de l'enfant
- 4-Perceptions et représentations du métier du bâtiment par rapport à l'enfant et par rapport à sa réussite sociale
- 5-Justification de l'apprentissage des métiers du bâtiment par les enfants et son ampleur

Thème 4 : Système scolaire et l'apprentissage

- 1-Les problèmes relatifs au système scolaire et leur influence sur le phénomène d'apprentissage des métiers du bâtiment par les enfants
- 2-Gratuité des frais d'inscription à l'école et l'apprentissage des enfants dans les métiers du bâtiment.
- 3-Loi, répression de l'Etat et l'apprentissage des enfants dans les métiers du bâtiment.

Thème 5 : Logiques des maîtres-artisans en relation avec l'apprentissage

1-Apprentissage précoce des métiers du bâtiment

2-Dangerosité des métiers du bâtiment (exemples Précis)

3-Rôles et responsabilités des maîtres-artisans

4-Le travail des maîtres-artisans envisagé sans l'utilisation des enfants : avantages et inconvénients

5-Comparaison de compétence entre un maîtres-artisans Tori et un artisan qui a fait l'école professionnelle et qui exerce les mêmes métiers.

6-Rôle des organisations professionnelles des maitres –Artisans

7-Contrat de travail pour les apprentis et Mesures de sécurité sur les chantiers

8-Personnes qui profitent (ou cautionnent) des prestations des apprentis exerçant dans le métier du bâtiment (vous-même ? les apprentis, les patrons ? les propriétaires ? les parents ? tout le monde ?)

9-Perspectives et autres informations

Identification de l'informateur

Lieu			
Date			
Temps d'entretien	Heure du début de l'entretien	Heure de la fin de l'entretien :	Durée de l'entretien
Pseudonyme		Situation matrimoniale	
Profession/métier		Sexe	
âge		Langue maternelle	
Ethnie		Niveau d'instruction	

GUIDE D'ENTRETIEN A L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS D'ARTISANS

(Entretien semi-directif)

N°

Thème 1 : Attachement des Tori d'Akpro-Misséréte aux métiers du bâtiment

1-Faits historiques, Origines et début du développement des métiers du bâtiment en milieu Tori.

2-Circonstances ou évènements exogènes et endogènes ayant fondé et/ou influencé l'attachement des Tori aux métiers du bâtiment.

3- Conditions historiques et actuelles qui favorisent le développement des métiers du bâtiment et l'attachement des Tori aux métiers du bâtiment.

Thème 2 : Implication des enfants Tori d'Akpro-Misséréte dans les métiers du bâtiment

1-Les types de métiers aimés, désirés et souvent pratiqués par les populations Tori, et les raisons de ces choix.

2-Fondements de la forte présence des enfants Tori dans l'apprentissage des métiers du bâtiment.

3-Description de l'âge et du profil des enfants apprentis présents auprès des maitres-artisans, spécialistes des métiers du bâtiment (Origines familiale, sociale, culturelle et niveau d'éducation)

4- L'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment. Avantages et inconvénients (exemples précis si possible)

Thème 3 : Perception et représentation de l'enfant Tori et de sa réussite

1-Perceptions et représentations de l'enfant en milieu Tori (c'est qui ? quelles sont ses caractéristiques ? sa différence avec l'adulte)

2-Diverses appellations de l'enfant en Tori et leurs significations

3-Représentations et critères de la réussite sociale de l'enfant

4-Perceptions et représentations du métier du bâtiment par rapport à l'enfant et par rapport à sa réussite sociale

5-Justification de l'apprentissage des métiers du bâtiment par les enfants et son ampleur

Thème 4 : Système scolaire et l'apprentissage

1-Les problèmes relatifs au système scolaire et leur influence sur le phénomène d'apprentissage des métiers du bâtiment par les enfants

2-Gratuité des frais d'inscription à l'école et l'apprentissage des enfants dans les métiers du bâtiment.

3-Loi, répression de l'Etat et l'apprentissage des enfants dans les métiers du bâtiment.

Thème 5 : Logiques des Responsable d'Artisans en relation avec l'apprentissage

1-Apprentissage précoce des métiers du bâtiment

2-Dangerosité des métiers du bâtiment (exemples Précis)

- 3-Contrat d'apprentissage pour les apprentis
- 4-Mesures de sécurité sur les chantiers
- 5-Rôles et responsabilités organisations professionnelles des maitres –Artisans
- 6-Collaboration association Artisans –structures de l'Etat
- 7-Les libérations et délivrances des diplômes aux apprentis en fin de formation
- 8-Le travail des maîtres-artisans envisagé sans l'utilisation des enfants : avantages et inconvénients
- 9-Comparaison de compétence entre un maîtres-artisans Tori et un artisan qui a fait l'école professionnelle et qui exerce les mêmes métiers.
- 10-Personnes qui profitent (ou cautionnent) des prestations des apprentis exerçant dans le métier du bâtiment (vous-même ? les apprentis, les patrons ? les propriétaires ? les parents ? tout le monde ?)
- 11-Perspectives et autres informations

Identification de l'informateur

Lieu			
Date			
Temps d'entretien	Heure du début de l'entretien	Heure de la fin de l'entretien :	Durée de l'entretien
Pseudonyme		Situation matrimoniale	
Profession/métier		Sexe	
âge		Langue maternelle	
Ethnie		Niveau d'instruction	

GUIDE D'ENTRETIEN A L'ATTENTION DES AUTORITES LOCALES

(Entretien semi-directif)

N°

Thème 1 : Attachement des Tori d'Akpro-Misséréte aux métiers du bâtiment

- 1-Faits historiques, Origines et début du développement des métiers du bâtiment en milieu Tori.
- 2-Circonstances ou évènements exogènes et endogènes ayant fondé et/ou influencé l'attachement des Tori aux métiers du bâtiment.
- 3- Conditions historiques et actuelles qui favorisent le développement des métiers du bâtiment et l'attachement des Tori aux métiers du bâtiment.

Thème 2 : Implication des enfants Tori d'Akpro-Misséréte dans les métiers du bâtiment

- 1-Les types de métiers aimés, désirés et souvent pratiqués par les populations Tori, et les raisons de ces choix.
- 2-Fondements de la forte présence des enfants Tori dans l'apprentissage des métiers du bâtiment.
- 3-Description de l'âge et du profil des enfants apprentis présents auprès des maîtres-artisans, spécialistes des métiers du bâtiment (Origines familiale, sociale, culturelle et niveau d'éducation)
- 4- L'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment. Avantages et inconvénients (exemples précis si possible)

Thème 3 : Perception et représentation de l'enfant Tori et de sa réussite

- 1-Perceptions et représentations de l'enfant en milieu Tori (c'est qui ? quelles sont ses caractéristiques ? sa différence avec l'adulte)
- 2-Diverses appellations de l'enfant en Tori et leurs significations
- 3-Représentations et critères de la réussite sociale de l'enfant
- 4-Perceptions et représentations du métier du bâtiment par rapport à l'enfant et par rapport à sa réussite sociale
- 5-Justification de l'apprentissage des métiers du bâtiment par les enfants et son ampleur

Thème 4 : Système scolaire et l'apprentissage

Les problèmes relatifs au système scolaire et leur influence sur le phénomène d'apprentissage des métiers du bâtiment par les enfants

- 1-Gratuité des frais d'inscription à l'école et l'apprentissage des enfants dans les métiers du bâtiment.
- 2-Loi, répression de l'Etat et l'apprentissage des enfants dans les métiers du bâtiment.

Thème 5 : Logiques des Autorités locales en relation avec l'apprentissage

- 1-Apprentissage précoce des métiers du bâtiment
- 2-Dangerosité des métiers du bâtiment (exemples Précis)
- 3-Mesures de sécurité sur les chantiers

4- Elimination ou amélioration de l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment (quel choix et pourquoi ?).

5-Rôles et responsabilités des autorités locales

6-Rôle et responsabilité de l'Etat

7-Comparaison de compétence entre un maîtres-artisans Tori et un artisan qui a fait l'école professionnelle et qui exerce les mêmes métiers.

8-Personnes qui profitent (ou cautionnent) des prestations des apprentis exerçant dans le métier du bâtiment (vous-même ? les apprentis, les patrons ? les propriétaires ? les parents ? tout le monde ?)

9-Perspectives et autres informations

Identification de l'informateur

Lieu			
Date			
Temps d'entretien	Heure du début de l'entretien	Heure de la fin de l'entretien :	Durée de l'entretien
Pseudonyme		Situation matrimoniale	
Profession/métier		Sexe	
âge		Langue maternelle	
Ethnie		Niveau d'instruction	

GUIDE D'ENTRETIEN A L'ATTENTION DES INSTITUTIONS/STRUCTURES

(Entretien semi-directif)

N°

Thème 1 : Attachement des Tori d'Akpro-Misséréte aux métiers du bâtiment

1-Faits historiques, Origines et début du développement des métiers du bâtiment en milieu Tori.

Thème 2 : Implication des enfants Tori d'Akpro-Misséréte dans les métiers du bâtiment

1-Fondements de la forte présence des enfants Tori dans l'apprentissage des métiers du bâtiment.

2-L'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment. Avantages et inconvénients (exemples précis si possible)

Thème 3 : Perception et représentation de l'enfant Tori et de sa réussite

1-Perceptions et représentations de l'enfant en milieu Tori (c'est qui ? quelles sont ses caractéristiques ? sa différence avec l'adulte)

5-Justification de l'apprentissage des métiers du bâtiment par les enfants et son ampleur

Thème 4 : Système scolaire et l'apprentissage

1-Les problèmes relatifs au système scolaire et leur influence sur le phénomène d'apprentissage des métiers du bâtiment par les enfants

2-Gratuité des frais d'inscription à l'école et l'apprentissage des enfants dans les métiers du bâtiment.

3-Influence de l'instruction sur la maîtrise du métier du bâtiment.

4-Loi, répression de l'Etat et l'apprentissage des enfants dans les métiers du bâtiment.

Thème 5 : Logiques des Responsables/Agents des institutions en relation avec l'apprentissage

1-Elimination ou amélioration de l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment (quel choix et pourquoi ?).

2- Rôle de l'état dans d'amélioration ou d'élimination de l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment (*ce qui est, ce qui doit être*).

3-Importance des inspections, de la répression dans le cadre de l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment (*organisation, efficacité et portée*.)

4-Importance de l'information, des sensibilisations des populations de la formation des acteurs dans le cadre de l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment, (*organisation, efficacité et portée*.)

5-Rôle de votre structure/Institution dans d'amélioration ou d'élimination de l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment (*ce qui est, ce qui doit être*).

6-Actions concrètes menées par votre institution ces 10 dernières années pour lutter contre l'utilisation des enfants dans les métiers du bâtiment, ou pour lutter contre le travail des enfants en général ?

7-La vie des enfants sur les chantiers : avantages et inconvénients, mesures de sécurité sur les chantiers.

8-Histoire d'accidents de travail ayant mis en péril un ou plusieurs enfants apprentis

9- Processus et conditions pour un bon apprentissage et pour une bonne formation dans les métiers du bâtiment.

10- Les lois, conventions et autres textes règlementant le travail des enfants sur le plan national et international. (*Veillez nous les fournir ou nous indiquer là où nous pouvons les trouver avec précision*)

11-La lutte contre le travail des enfants dans les métiers du bâtiment n'est telle pas semblable à une lutte contre la promotion de l'auto emploi ?

12-Personnes qui profitent (ou cautionnent) des prestations des apprentis exerçant dans le métier du bâtiment (vous-même ? les apprentis, les patrons ? les propriétaires ? les parents ? tout le monde ?)

13-Perspectives et autres informations

Identification de l'informateur

Lieu			
Date			
Temps d'entretien	Heure du début de l'entretien	Heure de la fin de l'entretien :	Durée de l'entretien
Pseudonyme		Situation matrimoniale	
Profession/métier		Sexe	
âge		Langue maternelle	
Ethnie		Niveau d'instruction	

GUIDE D'ENTRETIEN A L'ATTENTION DES ENFANTS APPRENTIS

N°

Domaines spécifiques à explorer auprès des enfants apprentis

- 1- Orientations ou motivations personnelles pour choix du métier du bâtiment
- 2- Ages du début de l'apprentissage, niveau d'instructions et niveau social de la famille.
- 3- Liens de parenté avec le Patron (le maîtres-artisans), durée et conditions du contrat d'apprentissage.
- 4- Placement auprès du patron /conditions du suivi de l'apprentissage
- 5-Difficultés rencontrées durant l'apprentissage, avantages reçus pendant l'apprentissage.
- 6- Connaissance des organisations professionnelles des maîtres-artisans
- 7- la vie sur les chantiers : avantages et inconvénients, mesures de sécurités sur les chantiers.
- 8- Histoire d'accidents de travail ayant mis en péril un ou plusieurs enfants apprentis
- 9-Influence de l'instruction sur la maîtrise du métier, désir de continuer la scolarisation.
- 10-Appréciation, perception de la vie sociale et économique des patrons (enviable ? déplorable ?)
- 11-Personnes qui profitent (ou cautionnent) des prestations des apprentis exerçant dans le métier du bâtiment (vous-même ? les apprentis ? les patrons ? les propriétaires ? les parents ? tout le monde ?)
- 12-Autres informations

Identification de l'informateur

Lieu			
Date			
Temps d'entretien	Heure du début de l'entretien	Heure de la fin de l'entretien	Durée de l'entretien
Pseudonyme		Situation matrimoniale	
Profession/métier		Sexe	
âge		Langue maternelle	
Ethnie		Niveau d'instruction	

GUIDE D'ENTRETIEN A L'ATTENTION DES ENFANTS ELEVES

N°

Domaines spécifiques à explorer auprès des enfants élèves

- 1-Profiles et histoire d'un frère (ou enfant membre de sa famille) en apprentissage dans un métier de bâtiment.
- 2-Emploi pour Etat ou le privé et auto-emploi, (quel choix ? Raisons du choix)
- 3-La vie sur les chantiers : avantages et inconvénients, mesures de sécurités sur les chantiers.
- 4-Job dans les métiers du bâtiment, actuellement ? Ou envisageable ? Pourquoi ?
- 5-Histoire d'accidents de travail ayant mis en péril un ou plusieurs enfants apprentis
- 6-Personnes qui profitent (ou cautionnent) des prestations des apprentis exerçant dans le métier du bâtiment (vous-même ? les apprentis ? les patrons ? les propriétaires ? les parents ? tout le monde ?)
- 7-Influence de l'instruction sur la maîtrise du métier
- 8-Appréciation, perception de la vie sociale et économique des patrons (enviable ? déplorable ?)
- 9-Profession/ métier envisagée à exercer dans le futur et raison du Choix
- 10-Possibilité du choix d'un métier du bâtiment ? (quel choix ? Raisons ? Quelles conditions pour l'apprentissage ?)
- 11-Comparaison entre la formation chez les artisans et la formation dans les écoles professionnelles.
- 12-Processus et conditions pour un bon apprentissage et pour une bonne formation dans les métiers du bâtiment.
- 13-Autres informations

Identification de l'informateur

Lieu			
Date			
Temps d'entretien	Heure du début de l'entretien	Heure de la fin de l'entretien	Durée de l'entretien
Pseudonyme		Situation matrimoniale	
Profession/ métier		Sexe	
Âge		Langue maternelle	
Ethnie		Niveau d'instruction (Etablissement, Classe)	

GRILLE D'OBSERVATIONS DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS

N°

Données Générales	Lieu				
	Date				
	Temps d'observation	Heure du début de l'Observation	Heure de la Fin de l'observation	durée de l'observation	
Temps et environne ment	Conditions atmosphériques				
	Environnement du Chantier (<i>sol, en agglomération, isolé, en brousse...etc.</i>)				
Matériels et équipe- ments	Matériels de travail observables sur le Chantier (<i>nom et nombres</i>)				
	Equipements de travail observables sur le Chantier (<i>quantité et dénomination</i>)				
	Matériel de protection et de sécurité (<i>quantité et dénomination</i>)				
	Matériel de soins				
	Commentaire sur l'utilisation du matériel et de l'équipement lors du passage				
Présence humaine	contrôleur / maîtres- artisans/ Apprentis/ autres personnes	sexe	âge	Travail exécuté lors de l'observation	Commentaires
	1.				
	2.				
	3.				
	4.				
	5.				
	6.				
	7.				

Commentaire Général suscité

DOCUMENTS RELATIFS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE ET A L'EXAMEN DE FIN D'APPRENTISSAGE TRADITIONNEL

FICHE D'ENREGISTREMENT DE L'APPRENTI (Extrait du registre des apprentis au niveau du collectif des artisans)

Numéro matricule de l'apprenti No.....

Date d'enregistrement :.....

Nom de l'apprenti :..... Photo

Prénom :..... Apprenti-e

Age :.....Nationalité :.....

Date de naissance :Lieu de naissance.....

Sexe :.....Ethnie :.....Niveau Scolaire :.....

Métier :.....

Corps de métier :

Branche :

Adresse physique de l'atelier :

Période d'apprentissage : Début :.....Fin:.....

Montant du contrat :.....CFA

Nom Parent/Tuteur :.....Adresse/Tél :.....

Nom et Prénom du Patron :.....Métier :.....

Association :.....

Adresse/Tél.:.....

Signature de l'Apprenti Signature du Patron

PIECES A FOURNIR POUR L'ETABLISSEMENT DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- 1- Un extrait d'acte de naissance légalisé de l'enfant ;
- 2- Un certificat de visite et contre-visite de l'enfant ;
- 3- Deux photos d'identité de l'enfant ;
- 4- Un casier Judiciaire du patron (datant de moins de trois mois).

REPUBLIQUE DU BENIN

 MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

 SECRETARIAT GENERAL DU MINISTRE

 DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
 DE L'OUEME ET PLATEAU

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur (Madame)..... demeurant à
exerçant la profession de

D'une part,

Et Monsieur (Madame) :..... exerçant la profession
 dedemeurant à agissant en qualité de père /
 mère / tuteur du (de la) jeuneâgé (e) de
 né (e) à le

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ENGAGEMENT DU MAITRE

ARTICLE 1 : Monsieur (Madame) s'engage à
 prendre comme apprenti (e) le (la) jeune.....et à lui enseigner
 méthodiquement, progressivement et complètement le métier de en
 le traitant en bon père de famille. Il (elle) ne l'emploiera que pour des travaux et que pour
 des services se rattachant à l'exercice de son métier.

Il (elle) ne lui demandera pas des travaux qui n'entrent pas dans le cadre du métier prévu.

Il (elle) lui laissera, conformément à l'organisation de l'enseignement professionnel, le
 temps et la liberté pour suivre les cours professionnel de
 Institués à

Il (elle) contrôlera son assiduité à ces cours.

ARTICLE 2 : si le (la) jeune ne sait pas lire et écrire ou compter ou s'il n'a pas encore terminé sa première édition éducation religieuse, il (elle) lui laissera le temps nécessaire pour achever son instruction.

Il (elle) préviendra ses représentants des fautes graves qu'il (elle) pourrait commettre, ainsi que des maladies, absences ou faits de nature çà motiver leur intervention. Il s'oblige à se conformer à toutes les prescriptions légales ou réglementaires relatives au travail des jeunes et des enfants.

Il (elle) s'engage à délivrer au (à la) jeune à la fin de son apprentissage un certificat constatant l'exécution du contrat

ENGAGEMENT DES REPRESENTANTS DE L'APPRENTI (E)

ARTICLE 3 : Monsieur (Madame) promet que son enfant dans la mesure de ses aptitudes et de ses forces, aidera le maître dans son travail et qu'il lui manifestera fidélité, soumission et respect. Il (elle) déclare que son enfant n'est lié à aucun autre contrat d'apprentissage et qu'il est libre de tout engagement. Il (elle) contrôlera son assiduité aux cours professionnels.

ARTICLE 4 : Monsieur (Madame)s'engage à verser une somme de représentant les frais de formation du (de la) jeune au maître artisan.

DUREE DU CONTRAT

ARTICLE 5 : La durée du présent contrat est fixée à à compter du les deux premiers mois de l'apprentissage seront considérés comme un temps d'essai pendant lequel le présent contrat pourra être annulé, sans indemnité, par la volonté de l'une ou de l'autre des parties.

PRESTATIONS ALLOUEE A L'APPRENTI (E)

ARTICLE 6 : L'apprenti (e) percevra les avantages ci-après :

-
-

ARTICLE 7 : Le présent contrat sera résolu de plein droit conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi 98-004 du 27 janvier 1998 portant Code du Travail.

Il pourra être résolu sur demande des parties de l'une d'elles dans les cas prévus à l'article.

Notamment par suite de mauvaise volonté, d'absence répétés ou d'incapacité notoire de l'apprenti (e). L'action en résolution sera intentée devant le tribunal du travail.

Dans les deux cas de résolution, les parties s'en rapportent à cette juridiction pour régler les indemnités et rétributions qui pourraient leur être dues.

La rupture du présent contrat de la part de l'une ou de l'autre des parties donnera lieu au versement d'une indemnité forfaitaire de francs CFA (ou à une indemnité qui sera fixée par le tribunal de travail.)

JUSTIFICATIONS PRODUITS

ARTICLES 8 : Le (la) représentant (e) du (de la) jeune produit les pièces suivantes : un certificat de l'acte de naissance du (de la) jeune (ou un extrait du jugement supplétif d'acte de naissance) en date du Un certificat médical d'aptitude physique du (de la) jeune.....à exercer la profession de L'employeur a justifié avoir au moins 25 ans (être marié) ou vivre en communauté n'avoir pas subi des condamnations prévues à l'article 27 de la loi 98-004 du 27 janvier 1998 portant Code de travail en République du Benin.

Il (elle) a produit à cet effet un extrait du casier judiciaire en date du.....

ARTICLE 9 : Pour tout ce qui n'est pas précisé au présent contrat, les parties s'en remettent aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, ou encore aux usages.

FAIT EN QUATRE EXEMPLAIRES PORTO-NOVO, LE

LU ET APPROUVE

LU ET APPROUVE

LE (LA) PATRON (NE)

LE (LA) REPRESENTANT (E) LEGAL (E)
DE L'APPRENTI (E)

VISA N°//DDTFP-OP/SDIT/SDFCA/CA/SA

PORTO-NOVO, LE

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DU
TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
DE L'OUEME ET DU PLATEAU PAR INTERIM**

Talahatou GARBA**EXAMEN DE FIN D'APPRENTISSAGE TRADITIONNEL**

SESSION DE

FICHE D'ENGAGEMENT DU MEMBRE DU JURY

DEPARTEMENT :

COMMUNE DE :

Je soussigné(e) Maître (sse) artisan-e, membre du jury de l'examen de fin d'apprentissage traditionnel, session de, m'engage à :

- Donner une note objective qui correspond réellement à la prestation de chaque candidat ;
- Eviter de favoriser un candidat au détriment d'un autre ;
- Ne pas offrir à des tiers et/ou à ne pas solliciter, accepter ou faire promettre pour moi ou pour autrui, directement, des dons ou tout autre avantage considéré ou pouvant être considéré comme pratique illégale ou de corruption en vue de favoriser un candidat lors des examens ;
- Eviter de me mêler aux opérations de fraude ou toute autre action pouvant entacher la crédibilité des diplômes des examens de fin d'apprentissage ;
- Participer aux séances d'amélioration du dispositif d'organisation des examens de fin d'apprentissage traditionnel ;
- Garder le secret des délibérations.

En cas de non respect de ces engagements, je m'expose aux différentes sanctions prévues à cet effet.

Fait à le/...../.....

SIGNATURE DU/ DE LA PATRON-NE**(PRÉNOMS /NOM)**

EXAMEN DE FIN D'APPRENTISSAGE

FICHE D'INSCRIPTION DES CANDIDATS

SESSION DE.....

DEPARTEMENT.....

METIER.....

CORPS DE METIER :.....

COMMUNE DE :.....

BRANCHE.....

JE SOUSSIGNE/E

NOM ET PRENOMS DU/DE LA PATRONNE :.....

SITUATION DE L'ATELIER :.....

CONTACT :.....

METIER :.....

BRANCHE :.....

MEMBRE DE L'ASSOCIATION :.....

SOLLICITE L'INSCRIPTION DE L'APPRENTI-E

NOM ET PRENOMS DE L'APPRENTI-E :.....

ÂGE

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :.....

ETHNIE :.....LANGUES PARLEES :.....

NIVEAU D'INSTRUCTION :.....

DATE D'ENTREE EN APPRENTISSAGE :.....

DATE DE FIN D'APPRENTISSAGE :.....

A LA SESSION DE :.....(MOIS/ANNEE)

JE CONFIRME QUE L'APPRENANT A PAYÉ EN TOTALITÉ LE MONTANT DU CONTRAT

LIEU/ DATE

LIEU/ DATE

SIGNATURE DU/DE LA PATRON-NE (PRENOMS /NOM)		SIGNATURE DU/DE LA PRESIDENT-E DE L'ASSOCIATION (PRENOMS/NOM)

EXAMEN DE FIN D'APPRENTISSAGE TRADITIONNEL

SESSION DE :

FICHE D'ENGAGEMENT DU/DE LA PATRONNE D'APPRENTI-E

DEPARTEMENT :

COMMUNE DE :

Je soussigné (e).....maître(sse) artisan-e, patron-ne de

l'apprenti-e....., candidat-e à l'examen de fin d'apprentissage , session de.....m'engage à :

- Donner une note de conduite à l'apprenti-e candidat-e sous pli fermé à n'ouvrir seulement qu'au moment du calcul des notes par les membres du jury ;
- Ne demander en aucun cas de l'argent ou toute autre condition supplémentaire à l'apprenti-e si ce dernier avait déjà versé tous les autres frais de formation ;
- Ne pas organiser la cérémonie de libération en dehors de la cérémonie de remise de diplôme co- organisée par la Mairie et les patron-nes ;
- Présenter mon/mes apprenti-e-s en fin d'apprentissage à l'examen (l'égalité de chance à tous les apprenti-e-s en fin de cycle de formation) ;
- Ne pas favoriser un-e apprenti-e au détriment d'un-e autre ;
- Avoir des échanges périodiques avec les parents d'apprenti-e-s pour permettre à ces derniers de faire le suivi de leur enfant ;
- Informer mes apprenti-e-s sur les règles d'hygiène et de sécurité liées au métier ;
- Veiller à une bonne formation de mes apprenti-e-s ;
- Informer les parents d'apprenti-e-s du contenu du dossier d'inscription relative à l'examen ;
- Collaborer avec les parents dans le cadre du suivi et du financement de la formation ;
- Faire participer les apprenti-e-s aux différents examens blancs ;
- Evaluer l'apprenant et faire part de ses résultats au collectif ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'apprenti-e ;
- Remplir la fiche d'évaluation professionnelle finale et la transmettre au collectif ;
- Suivre les cours de perfectionnement pour une remise à niveau ;
- Ne pas offrir à des tiers et/ ou à ne pas solliciter, accepter ou faire promettre pour moi ou pour autrui, directement ou indirectement, des dons ou tout autre avantage considéré ou pouvant être considéré comme pratique illégale ou de corruption en vue de favoriser un candidat lors des examens ;
- Eviter de me mêler aux opérations de fraude ou toute autre action pouvant entacher la crédibilité des diplômes des examens de fin d'apprentissage.

En cas de non respect de ces engagements, je m'expose aux différentes sanctions prévues à cet effet.

Fait àle...../...../.....

**SIGNATURE DU/DE LA PATRON-NE
(PRENOMS /NOM)**

EXAMEN DE FIN D'APPRENTISSAGE

SESSION DE.....

REÇU DE VERSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

DEPARTEMENT :.....

COMMUNE DE :.....

VERSEMENT N°.....

EN ESPÈCE

FCFA

NOM DU CANDIDAT :.....

VERSEMENT EFFECTUE PAR :.....

A TITRE DE :.....

FRANCS

(EN LETTRES)

.....

LE20.....

LE TRÉSORIER
(NOM, PRÉNOMS ET SIGNATURE)

LE DÉPOSANT
(NOM, PRÉNOMS ET SIGNATURE)

LISTE DES CARTES, PHOTOS ET TABLEAUX

Pages

CARTES

Carte N° 1 : Situation géographique de la commune d'Akpro-Misséré	
et des cinq arrondissements qui la composent	23

PHOTOS

Photo N°1 : Enfant apprenti d'environ 10 ans, creusant des trous de fondation sur un chantier isolé des agglomérations.....	54
Photo N°2 : Enfants apprentis, sans surveillance du maître – maçon, l'un d'eux s'efforce de déplacer une grosse brique vers ses pairs qui élèvent le mur.....	56

TABLEAUX

Tableau I : Centres de documentation ou sites internet, nature des	
Des documents et types d'informations recueillies	30
Tableau II : répartition des informateurs selon la population d'Etude	33
Tableau III : répartition selon les catégories précises d'informateurs.....	34

TABLE DES MATIERES

	Pages
SOMMAIRE.....	1
DEDICACE.....	2
REMERCIEMENTS	3
SIGLES ET ACRONYMES.....	4
RESUME.....	6
ABSTRACT.....	7
INTRODUCTION	8
PREMIERE PARTIE : PRESENCE DES ENFANTS DANS LES METIERS DU BATIMENT :	
VERS UNE CONTEXTUALISATION DU PHENOMENE.....	10
CHAPITRE 1 : DE LA PROBLEMATIQUE AU MODELE D'ANALYSE.....	11
1.1. PROBLEMATIQUE	11
1.1.1. Le problème	11
1.1.2. Hypothèses.....	12
1.1.3. Objectifs	12
<i>1.1.3.1. Objectifs général.....</i>	<i>12</i>
<i>1.1.3.2. Objectifs spécifiques.....</i>	<i>12</i>
1.2. CONTEXTE ET JUXTIFICATION DU CHOIX DU SUJET ET DU	
CADRE D'ETUDE.....	13
1.2.1. Contexte et Justification du choix du sujet	13
<i>1.2.1.1. Raisons subjectives.....</i>	<i>13</i>
<i>1.2.1.2. Raisons objectives</i>	<i>13</i>
1.2.2. Contexte et Justification du cadre d'étude	14
1.3. DELIMITATION THEMATIQUE	16
1.4. CLARIFICATION CONCEPTUELLE	16
1.5. REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE.....	17
1.6. MODELE D'ANALYSE	19

CHAPITRE 2 : DU CADRE D'ETUDE A L'APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	21
2.1. LES CARACTERISTIQUES FONDAMENTALES DU CADRE D'ETUDE	21
2.1.1. Aperçu géographique d'Akpro-Misséréti.....	21
2.1.2. Organisation administrative	22
2.1.3. Peuplement et populations	24
2.1.4. Quelques données démographiques et statistiques significatives.....	25
2.1.5. L'habitat	25
2.1.5.1. <i>Type d'habitat et matériaux utilisés</i>	26
2.1.5.2. <i>Mode d'éclairage</i>	26
2.1.5.3. <i>Mode d'approvisionnement en eau</i>	26
2.1.5.4. <i>Mode d'aisance</i>	26
2.1.6. L'organisation ethno-foncière	27
2.2. APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	28
2.2.1. Nature de l'étude.....	28
2.2.2. Recherches documentaires et sur les sites internet.....	29
2.2.3. Population d'étude et population Cible	30
2.2.3.1. <i>Population d'étude</i>	30
2.2.3.2. <i>Population cible</i>	31
2.2.4. Technique et Taille d'échantillonnage.....	32
2.2.5. Techniques de collecte de données	35
2.2.5.1. <i>L'entretien</i>	35
2.2.5.2. <i>L'observation directe</i>	35
2.2.6. Outils et matériels de collecte de données.....	35
2.2.6.1. <i>Le guide d'entretien</i>	35
2.2.6.2. <i>La grille d'observation</i>	35
2.2.6.3. <i>L'enregistreur numérique et l'appareil photographique numérique</i>	36
2.2.7. Aspects éthiques.....	36
2.2.8. Période des recherches	36
2.2.8.1. <i>Recherches documentaires et personnes ressources</i>	36

2.2.8.2. <i>Durée des travaux de terrain</i>	36
2.2.9. Traitement et analyse des données.....	37
2.2.9.1. <i>Traitement des données</i>	37
2.2.9. 2. <i>Analyse des données</i>	37
2.2.10. Limites de l'étude, difficultés et solutions apportées	37
DEUXIEME PARTIE : UTILISATION DES ENFANTS DANS LES METIERS DU BATIMENT EN MILIEU TORI D'APRO-MISSERETE : BASES SOCIOCULTURELLES DU PHENOMENE.....	39
CHAPITRE 3 : ATTACHEMENT DES TORIS AUX METIERS DU BATIMENT ET IMPLICATION DES ENFANTS : ESSAI DE COMPREHENSION DU PHENOMENE.....	40
3.1. QUELQUES DETERMINANTS HISTORIQUES	40
3.1.1. L'ingéniosité dans les constructions des habitations traditionnelles	41
3.1.2. L'importance du bâtiment et l'évolution des leurs formes	41
3.1.3. La recherche de main d'œuvre par les européens et l'assiduité des ouvriers Tori	42
3.2. PRINCIPAUX DETERMINANTS SOCIOCULTURELS	43
3.2.1. La sécurisation de l'enfant face à la mise forcée au couvent	44
3.2.2. La proximité du Nigéria, la mobilité et la qualité des prestations.....	44
3.2.3. Une prise précoce de responsabilité, des stratégies pour vite entrer dans la vie active et aider sa famille	45
CHAPITRE 4 : PERSISTANCE DE L'UTILISATION DES ENFANTS DANS LES METIERS DU BATIMENT : ACTEURS, LOGIQUES ET REPRESENTATION EN JEU.....	48
4.1. PERCEPTION ET REPRESENTATION DE L'ENFANT TORI ET DE SA REUSSITE.	48
4.2. LES CRISES DU SYSTEME SCOLAIRE ET L'APPRENTISSAGGE DES METIERS DU BATIMENT.....	50
4.2.1. Le système scolaire et de ses crises.....	50
4.2.2. L'ampleur des métiers du bâtiment	52
4.2.3. Dangerosité des métiers du bâtiment pour les enfants.....	53

4.3. L'APPROCHE ET LES LOGIQUES DES DIFFERENTS ACTEURS	
RELATIVES A LA PERTINENCE DE L'UTILISATION DES ENFANTS.....	57
4.3.1. Les enfants apprentis.....	57
4.3.2. Les maitres-artisans.....	58
4.3.3. Les parents et tuteurs	59
4.3.4. Les associations d'artisans.....	60
4.3.5. La direction du travail et les inspecteurs de travail.....	61
4.3.6. Les autorités locales	63
4.3.7. Les ONG, institutions et associations de protection d'enfants	64
4.3.8. Le Ministère en charge de la famille et ses démembrements	65
4.4. COMPLEXITE D'UN PHENOMENE A PLUSIEURS VISAGES.....	66
4.4.1. Du point de vue philosophique et éthique	66
4.4.2. Distance entre normes légales et pratiques socioculturelles : les nouvelles tendances.....	67
4.4.3. Logique de survie et complicité généralisée.....	69
4.5. PERSPECTIVES	72
CONCLUSION.....	75
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	78
WEBOGRAPHIE.....	82
ANNEXE.....	83
LISTE DES CARTES, PHOTOS ET TABLEAUX	104
TABLE DES MATIERES.....	105